

CONFRONTATIONS EUROPE

Numéro 119 - Prix: 7,50 €



DANS CE NUMÉRO

LIBRES PROPOS

- Brexit: l'illusion d'un accord de transition sur-mesure. Roger Liddle
- L'Allemagne dans la « normalité » européenne... Frank Baasner
- Pologne : vers la « déseuropéanisation » ? Piotr Buras

EUROPE 28 - 1

• Budget : opter pour la voie du « faire plus ensemble », Jean Arthuis

- Pour une politique européenne ambitieuse de la data, Célia Zolynski
- Union de l'énergie : « assurer une gouvernance équilibrée ». Michel Matheu

INVESTISSEMENT DE LONG TERME

• Les trois règles de base pour bien investir à long terme, **Vincent Piron**

EUROPE ET DÉMOCRATIE

Appel en faveur des conventions démocratiques







engagés dans le 21º siècle

Paris - Conseil économique social et environnemental

eme CONFERENCE **ANNUELLE DES ENTREPRENEURS**

L'Intelligence Artificielle,

moteur de la croissance et de la compétitivité dans l'économie de la connaissance

20 NOVEMBRE 2017 <



Près de 30 intervenants prestigieux issus du monde entrepreneurial, académique et politique



Remise officielle des recommandations de la délégation française du G20 des Jeunes Entrepreneurs de Berlin



Retransmission des débats sur les réseaux sociaux

Inscription et programme sur : www.citizen-entrepreneurs.com

Nos parlenaires stratégiques











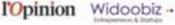




Nos partenaires médias







ÉDITORIAL SOMMAIRE

AMBITION ET VIGILANCE



Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

efondation tant souhaitée du projet européen ou poursuite d'un repli conduisant au délitement ? Tout est possible tant les événements récents décrivent des trajectoires divergentes. Dans un long discours, le 26 septembre dernier, le président français propose une Europe qui permettrait d'affronter les défis auxquels citoyens européens et du monde sont confrontés. Deux jours plus tôt, les élections en Allemagne avaient acté le recul des partis au pouvoir depuis des décennies et consacré la montée de l'AfD, parti anti-européen et xénophobe. En dépit d'une grande stabilité, l'Allemagne n'est donc pas épargnée par la crise du politique qui, à des degrés divers, touche toute l'Europe. En Autriche, l'extrême droite s'est renforcée, à l'occasion des élections législatives du

15 octobre. L'affrontement entre indépendantistes catalans et gouvernement espagnol, fracture menaçante au sein d'un des grands pays de l'Union européenne, illustre la difficulté de conjuguer avenir des territoires et destin commun reconnaissant les différences.

Le discours d'Emmanuel Macron trace des perspectives et aborde l'essentiel des sujets qui préoccupent les citoyens et questionnent l'avenir de l'Europe. Quelques semaines plus tôt, le président Juncker a émis des propositions visant le même objectif. Au total, les deux dirigeants mettent sur la table de nombreuses propositions, les unes précises, d'autres peu abouties. Pas toutes à même de résoudre les problèmes auxquels elles sont censées faire face. Mais l'essentiel est bien là : enfin, des dirigeants prennent à bras-lecorps l'enjeu de la refondation de l'Union européenne, et leurs propositions invitent au débat. Un débat qui doit permettre de lever les ambiguïtés, de définir des priorités, de formaliser des compromis qui rassemblent l'ensemble des Européens.

Il va falloir que les chefs d'État trouvent les voies de l'intérêt commun compatible avec les situations nationales sans oublier les citoyens en cours de route. Exercice compliqué tant le doute et la défiance sont installés, tant les intérêts et les préférences nationales sont hétérogènes.

La période qui s'ouvre mobilise toute notre énergie et notre vigilance, bienveillante et critique en même temps ; rien ne garantit les résultats, mais il faut réunir les conditions pour ne pas faire de cette opportunité une occasion gâchée.

Faire l'effort de mieux connaître et comprendre les autres Européens est un impératif. L'union dans la diversité est une très belle devise. La mettre en œuvre, c'est s'obliger à ne pas projeter nos solutions nationales sur des réalités qui leur sont étrangères, facteur de divisions entre Européens.

Or, l'unité et la solidarité des Européens doivent être le fil conducteur d'une refondation destinée à redonner sens aux valeurs du projet initial de la construction européenne. Cela se vérifiera dans la clarté sur les objectifs de long terme. Cela se vérifiera surtout dans la précision des étapes de mise en œuvre et dans la cohérence d'une approche globale. Ainsi, dialoguer avec les pays d'Europe centrale pour régler le problème des travailleurs détachés tout en faisant de la zone euro, dont ils ne sont pas encore membres, le sanctuaire des enjeux économiques n'aurait pas de sens. Une refondation ambitieuse de l'Europe est une tâche de long terme, succession de petits pas consolidant chaque fois la solidarité des Européens. Et requiert une réelle exigence mariant vision de long terme et attachement à dépasser les divisions trop nombreuses, sans en provoquer de nouvelles.

LIBRES PROPOS

- p. 4 Refonder l'Europe : oui, enfin ! mais comment ? par Philippe Herzog
- p. 6 Brexit: l'illusion d'un accord de transition sur-mesure, par Roger Liddle
- p. 8 L'Allemagne dans la « normalité » européenne... par Frank Baasner
- p. 9 Pologne : vers la « déseuropéanisation » ? par Piotr Buras

EUROPE : 28 -

- p. 10 Pour un budget européen de notre temps, par Hervé Jouanjean et Carole Ulmer
- p. 11 Budget : opter pour la voie du « faire plus ensemble », par Jean Arthuis
- p. 12 À l'horizon 2025, quelles préférences sociales européennes ? par Anne Macey
- p. 13 Un pacte européen pour les compétences : le Fonds Spinelli, par Vincent Aussilloux
- p. 14 Numérique : une économie de la donnée libérée ? par Carole Ulmer
- p. 15 Pour une politique européenne ambitieuse de la data, par Célia Zolynski
- p. 16 Transition énergétique : attention au déficit démocratique, par Michel Cruciani
- p. 17 Gouvernance de l'union de l'énergie : un équilibre fragile, par Morgane Goret-Le Guen
- p. 18 Union de l'énergie : « assurer une gouvernance équilibrée », par Michel Matheu

INVESTISSEMENT DE LONG TERME

- p. 19 Une Union bancaire plus que jamais pertinente, par Silvia Merler
- p. 20 Zone euro : la reprise économique peut-elle être menacée ? par Patrick Artus
- p. 22 Union des marchés de capitaux : place aux citoyens, par Bernard Delbecque
- p. 23 Les trois règles de base pour bien investir à long terme, par Vincent Piron

▶ MIGRATIONS

- p. 24 2011-2017 : d'une crise migratoire à l'autre, par Corinne Balleix
- p. 26 Migrations : l'Europe choisit la sécurité, par Clotilde Warin

EUROPE ET DÉMOCRATIE

- p. 28 Conventions démocratiques et territoires, par Marcel Grignard
- p. 30 Appel en faveur des conventions démocratiques

VIE DE L'ASSOCIATION

- p. 31 Édouard Simon à la tête du bureau de Bruxelles, par Anne Macey
- p. 31 Merci Katarina! par Anne Macey
- p. 31 Marie-france, une belle expertise, par Philippe Herzog

CONFRONTATIONS EUROPE LA BEVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Charlotte Kerting • Comité de rédaction : Marie-France Baud, Irina Boulin-Ghica, Katarina Cirodde, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Anne Macey, Thierry Philipponnat, Carole Ulmer, Jérôme Vignon, Clotilde Warin • Adresse : 227, bd Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org. Internet : confrontations.org • Commission paritaire n° 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris • Imprimeur : R.A.S. (95). Illustration de couverture : © Alain Schroeder

REFONDER L'EUROPE : OUI, ENFIN! MAIS COMMENT?



Philippe Herzog
Président fondateur

Je me réjouis qu'un chef d'État lance aujourd'hui une proposition de refondation.

vec l'association Confrontations Europe j'ai mené combat pour la refondation de l'Union européenne depuis de nombreuses années. Nous avons réuni des amis de plusieurs pays autour d'un pacte de reconstruction et d'un manifeste pour une Eurozone solidaire et intégrée, multiplié les initiatives pour régénérer une conscience européenne, inventer une démocratie plurinationale, mener un combat de civilisation. Aussi je me réjouis qu'un chef d'État lance aujourd'hui une proposition de refondation. C'est un événement. Dans son plaidoyer vibrant à la Sorbonne Emmanuel Macron saisit le moment et veut faire l'histoire ; il se pose en leader alors qu'il n'y a pas d'autres références sur la scène européenne, hormis celle toute récente du président de la Commission, qu'il n'aurait pas dû négliger. Il aurait pu aussi saluer Angela Merkel, qui a porté l'Europe et incarné sa force dans le monde ; elle sort à peine d'élections difficiles et l'appeler à l'audace manque un peu d'élégance.

La légitimité du Président n'est pas contestable, même si celle de la France n'est pas encore durablement acquise. Le programme intérieur du Président est ambitieux et positif, libéral au bon sens du terme, mais il ne va pas sans lacunes, s'agissant par exemple de la réforme de l'État, et la participation de la société française ne va pas de soi. Mais la parole d'Emmanuel Macron a du poids, d'autant qu'il donne des gages : il prend des résolutions concrètes pour que la France s'européanise. Que ses objectifs pour l'Union puissent être partagés par les autres Européens est un pari. Mais il fallait oser. Je salue l'initiative avec lucidité et responsabilité, elle soulève des espoirs et aussi des préoccupations.

Emmanuel Macron ne fait pas un diagnostic des problèmes, à peine quelques phrases. Il ne pose pas de questions permettant d'ouvrir un dialogue sur différentes options, il fait les réponses. D'autres propositions, fondées sur d'autres expériences seront nécessaires et devront être écoutées.

Son appel est centré sur l'objectif d'une souveraineté européenne. Acceptons-le comme cadre de travail. Ayant moi-même sans cesse appelé à bâtir des biens publics européens depuis le début des années 2000, ayant essuyé des refus, je dis qu'il est effectivement grand temps que les Européens disent avant toute

réforme institutionnelle ce qu'ils veulent partager comme biens communs. Emmanuel Macron choisit de bons thèmes : sécurité, politique étrangère, transition écologique, agriculture, numérique, éducation et culture, monnaie.

Bien sûr, le diable est dans les détails, mais au moins la discussion peut s'engager à une grande échelle. Je note que les migrations sont chapeautées par l'objectif « maîtriser nos frontières », alors que les mobilités humaines internes et externes devraient être considérées comme une richesse à valoriser sur un marché européen du travail et de la formation. Pour une éducation européenne, tous ceux qui luttaient dans le désert voient une fenêtre s'ouvrir ; elle devrait commencer dès l'école primaire. Pour le numérique, le défi principal n'est-il pas de construire des plateformes communes d'intérêt public européen afin de permettre à tous les secteurs d'activité de se régénérer, et les compétences de se multiplier ? Il faudrait choisir le modèle de la stratégie allemande « Industrie 4.0 », décentralisée et collaborative...

Plusieurs fois le Président propose de créer des taxes pour investir et inciter. Chacune de ces propositions est bien fondée. La fiscalité est un défi essentiel, en revanche la nécessité des mutualisations de ressources est passée sous silence. C'est pourtant un sujet incontournable dans la discussion avec l'Allemagne. Mutualiser ne doit pas signifier reprise des dettes, mais financer une dynamique d'investissements et de partenariats pour des projets transfrontières. D'autre part la proposition d'un fonds d'aide pour l'Afrique abondé par des taxes sur les transactions financières ne répond pas à la demande des Africains qui souhaitent que les Français investissent sur place et s'engagent auprès d'eux pour réaliser leurs projets.

Plus généralement il manque un appel général aux porteurs de projets dans l'initiative élyséenne. La culture française d'action centralisée imprègne encore le projet d'Emmanuel Macron qui dans ces conditions peut difficilement être fédérateur. Mes préoccupations se focalisent aussi sur la manière dont il conçoit l'unité dans la diversité, la vocation même de l'Europe.

Le Président prône une Union à plusieurs vitesses : c'est choisir la division. Il dit que la fragmentation existe déjà, mais ce prétexte doit être ren-

versé : ce n'est pas parce qu'elle existe qu'il faut l'aggraver. Le discours du Président à Athènes m'est resté en travers de la gorge. Il a fait la leçon à la Pologne et plus généralement aux peuples du Centre et de l'Est. C'est vouloir ignorer que ces pays ont connu des misères incomparables aux nôtres et que l'Occident, l'Allemagne, la Russie les ont privés d'indépendance pendant des siècles. Ils cherchent une souveraineté, les Français défendent la leur et tous les pays européens ont leurs populistes. Bâtir une souveraineté européenne est notre problème à tous, et ne confondons pas l'institution d'une avant-garde avec le nécessaire développement de coopérations renforcées entre des pays qui veulent aller de l'avant dans l'intérêt général.

De là découle ma critique de la politique de consolidation de l'Eurozone telle que la conçoit Emmanuel Macron: elle creuserait un écart profond entre nous et les non-membres de l'euro alors même que plusieurs d'entre eux sont intéressés à entrer. Jean-Claude Juncker propose de faire de l'euro la monnaie de toute l'Union à moyen terme : là est la bonne ambition. Mais ça ne fait sens que si l'on réforme radicalement le budget européen que les États membres ont littéralement naufragé (France incluse). Dans l'immédiat, oui, il faut doter l'Eurozone d'une capacité budgétaire autonome qui pourrait être placée dans un deuxième titre au sein d'un budget européen en reconstruction et axé sur l'investissement. Macron joue de l'équivoque mais il privilégie l'intérêt des membres de l'Eurozone : veutil ou non renforcer le budget des 27, sachant que les défis des biens communs - sécurité, compétitivité, cohésion - sont à ce niveau et devraient associer d'autres peuples encore ?

D'autre part, pour un dialogue constructif entre la France et l'Allemagne il faut aller au fond des difficultés qui divisent l'Eurozone. Elles reposent sur l'asymétrie des puissances économiques en son sein : plusieurs pays, dont la France, accumulent des déficits des balances des paiements, l'Allemagne des excédents, c'est ainsi qu'une opposition s'est creusée entre débiteurs et créanciers. On ne sortira pas de cela seulement par des efforts de compétitivité chacun chez soi. Il faudra que la Grèce puisse exporter en Allemagne et l'Allemagne investir en Grèce. On en est loin. On doit imaginer une sorte de division intra-européenne du travail avec une stratégie industrielle commune, elle est aujourd'hui introuvable.

À propos de l'Europe qui protège je veux aussi souligner l'ambiguïté de la notion de convergence. Voulons-nous vraiment une convergence des règles de protection sociale entre des pays et régions connaissant de très grands écarts de développement, ou devons-nous plutôt poser la question de la cohésion, de la formation et du développement des territoires à l'échelle de toute l'Europe ?

La méthode et l'horizon d'Emmanuel Macron sont à la mesure de son volontarisme : des conventions démocratiques sur six mois seulement, un groupe de refondation réuni dès maintenant pour le pilotage et la synthèse future, puis les élections de 2019, puis, en 2024, des objectifs qui devront être atteints parallèlement à la réunion des Jeux Olympiques à Paris. Le risque que les conventions soient instrumentalisées saute aux yeux. Nous voulons beaucoup mieux que cela : aider systématiquement la société civile européenne à se bâtir elle-même, à se pérenniser dans la durée, à porter ses projets. Pour la France le Président veut « libérer les énergies », il a parfaitement raison mais de même est-ce nécessaire entre Européens et cela ne se fera pas simplement du sommet vers la base. J'ai présenté plusieurs rapports au Parlement européen et au gouvernement français visant à faire participer les citoyens et à créer des réseaux socioindustriels durables : ces objectifs restent d'actualité.

Quand on sait l'ambition d'Emmanuel Macron, son engagement pour l'Europe est une bonne nouvelle pour tous les Européens confrontés à la déstabilisation de leurs régimes politiques. Il faut soutenir le Président dans sa volonté de diriger la France vers l'Europe et de refonder l'Union, mais il ne faut pas que ses choix personnels dictent seuls les positions de la France et que nous fassions la leçon aux autres peuples. Il faut agir pour que les choix soient collectifs et pour écarter le risque d'aggraver les divisions. Nous sommes des innovateurs sociaux, industriels mais aussi politiques, qui riches de notre expérience, de notre créativité et de nos liens sommes aussi les bâtisseurs de la refondation.

Philippe Herzog, 27 septembre 2017

EN SAVOIR PLUS

- Discours sur l'état de l'Union prononcé, le 13 septembre, au Parlement européen à Strasbourg par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/ commission/state-union-2017 fr.
- Discours sur l'Europe prononcé par le président français, le 26 septembre dernier, au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne : www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique.
- L'identité de l'Europe. Vers une refondation, par Philippe Herzog. Essai pour le King's College London. Paris, 2016.

Le Président veut « libérer les énergies », il a particulièrement raison mais [...] cela ne se fera pas du sommet vers la base.

BREXIT: L'ILLUSION D'UN ACCORD DE TRANSITION SUR-MESURE



Roger Liddle
Membre travailliste
de la Chambre des Lords
et coprésident du
think tank Policy Network

Le message

« Brexit means Brexit »

est l'un des aphorismes

les plus vides de sens

jamais inventés par

des politiques.

e Brexit représente une véritable menace existentielle pour le Parti conservateur britannique. Le message « *Brexit means Brexit* » est l'un des aphorismes les plus vides de sens jamais inventés par des politiques afin de couvrir l'absence de stratégie cohérente pour l'avenir du Royaume-Uni. Lors du référendum de juin 2016, l'électorat a dû choisir entre deux options en apparence simples : partir ou rester. Mais en réalité, la première offrait un vaste éventail de possibilités, plus ou moins attrayantes, voire acceptables par la majorité des Britanniques, contrairement à l'option du *statu quo*.

Jusqu'à une date récente, les partisans du Brexit soulignaient la « clarté » du discours de Theresa May à Lancaster House de janvier. Émaillé de formules du type « la Grande-Bretagne cherche à établir un partenariat étroit et spécial avec l'UE », il avait de quoi rassurer. Mais ce discours reposait sur une contradiction fondamentale : l'idée selon laquelle la Grande-Bretagne quittait l'UE pour « reprendre le contrôle de ses frontières, de ses lois et de ses capitaux », tout en continuant à bénéficier, comme David Davis, chargé par Londres de la négociation du Brexit, l'avait expliqué devant la Chambre des communes, en décembre 2016, « d'exactement les mêmes avantages » que ceux dont elle profite actuellement en tant qu'État membre. Personne n'a semblé très disposé à expliquer au peuple britannique les contreparties qui vont inévitablement de pair avec la sortie de l'UE. Résultat : les négociations sur le Brexit n'ont pas beaucoup progressé, et la « stratégie nationale » pour l'avenir de la Grande-Bretagne s'est évanouie dans le brouillard sur la Manche.

Le discours du 22 septembre de Theresa May à Florence devait inciter nos partenaires européens à donner un nouvel élan aux négociations sur le Brexit. Au final, il n'a été qu'une tentative ratée de colmater les divisions sur les questions européennes au sein du Parti conservateur, divisions que Boris Johnson avait exposées, six jours plus tôt, aux yeux de tous dans un essai de 4 000 mots détaillant sa propre « vision » du Brexit.

Le Parti conservateur, qui a toujours été une machine à engranger des voix, voit aujourd'hui son unité menacée par le Brexit. Pour les stratèges du parti conservateur, l'unité du Parti ne peut être maintenue qu'en déclenchant le Brexit le 31 mars 2019, baptisé par Boris Johnson, « jour de l'indépendance ».

Deuxième point, si le parti espère avoir la moindre chance de battre les travaillistes lors d'une élection générale, entre ce fameux « jour de l'indépendance » et juin 2022 (date de la fin du mandat de cinq ans du Parlement), il doit à tout prix éviter un « hard Brexit », synonyme de choc économique brutal. La croissance économique au Royaume-Uni est déjà en train de ralentir. Les entreprises reportent leurs investissements, et les sociétés de la City ouvrent de nouveaux bureaux sur le continent.

C'est pourquoi Theresa May a axé son discours de Florence sur l'idée d'une période de transition qui permettrait de maintenir le « statu quo » économique autant que faire se peut pendant deux ans « à compter d'aujourd'hui », selon ses mots. Si j'étais un partisan du Brexit (« Brexiteer »), je serais alarmé par ce manque de précision. Il serait destructeur pour le Parti conservateur de suggérer qu'une période de transition pourrait s'étendre au-delà de la date de la prochaine élection générale. Cela donnerait au Parti travailliste l'opportunité de faire campagne pour une approche différente du Brexit.

Les Brexiteers semblent se rallier à cette nouvelle politique, mais certains se raccrochent à l'illusion qu'il serait possible de négocier pour le Royaume-Uni un accord de transition sur-mesure, selon lequel le pays cesserait d'être membre du marché unique et de l'union douanière, mais conserverait la plupart de ses avantages. Or, le seul accord de transition que les 27 membres de l'UE proposeront au Royaume-Uni maintiendra les obligations ainsi que les bénéfices de l'appartenance au marché unique et à l'union douanière pendant toute la durée de la transition. Pour les souverainistes qui n'ont qu'une idée en tête, celle de mettre fin à la compétence de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) au Royaume-Uni, la pilule sera dure à avaler. Ils devront également expliquer aux électeurs qui ont voté pour la sortie de l'UE que contrairement à ce qu'ils avaient annoncé pendant la campagne de juin 2016, la « liberté de circulation » ne sera pas abolie avant la date finale de la période de transition, au moins, et que contrairement à la (fausse) promesse selon laquelle le Brexit rapporterait 350 millions de livres par semaine au NHS (*National Health Service*)⁽¹⁾, il faudra continuer à verser des contributions au budget de l'UE.

En théorie, un accord de transition simplifierait le problème politique de la « facture du divorce » pour la Grande-Bretagne, et éviterait un trou dans le budget européen avant la fin du plan actuel de six ans. Mais il sera très difficile pour les Brexiteers d'accepter de verser des sommes importantes pendant la période de transition. Le discours de Florence a été interprété par Bruxelles, à juste titre, comme un assouplissement de la position du gouvernement sur la question de la « facture du divorce ». Toutefois, les conservateurs n'ont encore fait aucune tentative pour expliquer au public la logique impliquant la nécessité pour la Grande-Bretagne de payer pour sortir de l'UE. La Première ministre est affaiblie sur le plan politique, et il semble que la poursuite de son mandat dépende du soutien des plus ardents anti-Européens au sein du groupe conservateur au Parlement, comme Ian Duncan Smith.

Troisièmement, un accord de transition ne répond pas à la question « une transition, pour aller où ? ». Il amènera le gouvernement au-delà du « jour de l'indépendance » en mars 2019, mais pour un chef d'entreprise qui vise un plus long terme, la transition permettra de faire passer les doutes au second plan, pas de les dissiper. Elle évitera également le choc économique brutal que l'on peut redouter en 2019 en cas de « hard Brexit ». Néanmoins, la transition ne permettra pas d'atténuer l'impact, plus diffus mais tout aussi problématique, du déclin des investissements des entreprises au Royaume-Uni. Dans son discours de Florence, Theresa May a fait une proposition bienvenue de nouveau Traité de sécurité avec l'UE, mais elle est restée très vague sur les futures relations économiques. Elle a rejeté l'option d'une adhésion à l'Espace économique européen (EEE)(2) sur le modèle de la Norvège, tout comme le modèle canadien d'un accord de libre-échange, mais sans donner plus de détails sur « l'entre-deux » qui pourrait être envisagé, sous réserve que les 27 États de l'UE soient prêts à accepter un modèle sur-mesure pour la Grande-Bretagne.

Pour les Brexiteers, la durée de la transition et son point final incertain sont des sujets extrêmement frustrants. Ils pensent, et c'est un principe fondamental de leur position idéologique, que toute perte de marché en faveur du continent peut être largement compensée par les opportunités économiques offertes par les accords commerciaux que la « Global Britain »

sera libre de négocier avec le reste du monde. Pourtant, rien ne vient étayer cette croyance. Jusqu'à présent, les partenaires commerciaux potentiels se sont montrés plutôt circonspects : récemment, Theresa May n'a pu obtenir du gouvernement japonais que la reprise du futur accord UE-Japon sous la forme d'un accord UE-Royaume-Uni, ce qui pose la question des potentiels gains de marchés avec le Brexit. Le litige qui a éclaté entre Bombardier et Boeing, avec les États-Unis qui menacent d'infliger des droits de douane de 220 % sur les avions construits en Irlande du Nord, est doublement révélateur : il montre à quel point la promesse d'une entente commerciale mutuellement avantageuse avec Donald Trump sonne creux (« America First! »), et met en évidence la grande vulnérabilité économique du Royaume-Uni sans le soutien du bloc commercial européen.

A priori, le gouvernement conservateur na pas d'autre choix politique réaliste que de parvenir à une sorte d'entente avec l'UE. C'est ce qui explique sa position de faiblesse dans les négociations. Il serait extrêmement risqué de quitter la table des négociations avec Bruxelles, sans parler du choc économique et politique que ce départ engendrerait. Le « hard Brexit » ne fait pas la majorité à la Chambre des communes. On peut dès lors prédire qu'une transition qui maintiendrait le « statu quo » mais sans l'avouer sera de toute façon acceptée.

Certes, le comportement politique n'est pas toujours rationnel. Il est tout à fait plausible que le Cabinet britannique implose au cours du premier semestre 2018 s'il s'avère impossible de parvenir à un consensus sur les compromis nécessaires. Comme avec la politique d'apaisement des années 1930, les conservateurs doivent assumer le Brexit comme « leur » politique. Ce sont eux qui ont organisé le référendum. Ce sont eux qui se sont engagés à mettre en œuvre la sortie de l'UE. Lors du référendum, les Brexiteers ont déclaré à la population que voter pour la sortie de l'UE ne présentait quasiment aucun risque de déconvenue. Les négociations sur le Brexit sont menées dans le même esprit, en se berçant d'illusions. Si les pourparlers échouent ou si l'inévitable « mauvais accord » est mis sur la table, les conservateurs chercheront à rejeter le blâme sur une Union européenne intransigeante. Le succès ou l'échec de cette tactique dépend désormais de ce que fera le Parti travailliste, mais c'est un autre épisode d'une histoire sans fin entre l'Europe et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement conservateur n'a pas d'autre choix politique réaliste que de parvenir à une sorte d'entente avec l'UE.

¹⁾ Système de santé publique britannique.

²⁾ L'EEE est une Union économique rassemblant 31 États européens, les 28 États membres et trois des quatre États de l'Association européenne de libre-échange (AELE): l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège.

L'ALLEMAGNE DANS LA « NORMALITÉ » EUROPÉENNE...



Frank Baasner
Directeur de l'Institut
franco-allemand
de Ludwigsburg (DFI)

Le nouveau gouvernement qui se formera [...] aura la lourde tâche de regagner en crédibilité.

'entrée au Bundestag d'un parti d'extrême droite, dont quelques dirigeants, proches des milieux néo-nazis, ont tenu des propos franchement racistes, a suscité de très vives réactions partout en Europe. En effet, la montée de ce parti depuis l'arrivée massive de réfugiés en 2015 peut inquiéter. Même si 60 % des électeurs de l'AfD (Alternative für Deutschland, Alternative pour l'Allemagne) disent ne pas avoir voté pour ce parti mais avant tout contre tous les autres, il est choquant d'entendre des opinions agressivement nationalistes, des slogans de haine et de rage.

Faut-il craindre une instabilité politique en Allemagne? Rappelons qu'une des vertus du système démocratique allemand a toujours été justement sa grande stabilité institutionnelle. Pendant des décennies, la RFA n'a connu que deux grands partis, les Chrétiens-Démocrates (CDU) et les Sociaux-Démocrates (SPD) ainsi qu'un plus petit parti, les libéraux du FDP. Cette stabilité n'empêchait pas l'alternance démocratique. L'irruption des Verts, créés en 1980, dans la politique allemande a certes provoqué un changement, mais le nouveau parti a vite participé aux différents gouvernements. Avec la réunification un cinquième parti, le PDS, regroupant une grande partie de l'électorat communiste de l'ancienne RDA, a vu le jour. Quand l'aile gauche du SPD, suite aux réformes de Gerhard Schröder, a quitté le parti, elle a choisi de fusionner, quelques années plus tard, avec les anciens communistes de la RDA pour former le parti Die Linke, représentée au Bundestag aujourd'hui. Les Verts, de leur côté, ont fusionné, en 1993, avec le mouvement de libération en RDA sous le nom de Bündnis90/Die Grünen.

Ces cinq partis politiques ont tous choisi le chemin de la responsabilité, et leurs dirigeants ont tous occupé des postes de responsabilité au niveau des Länder. Seul Die Linke n'a pas encore gouverné au niveau fédéral. Donc le système parlementaire allemand a su intégrer deux nouveaux partis sans perdre sa stabilité, et a su vivre des scissions et des regroupements entre partis sans que la démocratie en sorte affaiblie.

En sera-t-il de même avec le nouveau parti d'extrême droite? Les conflits qui ont éclaté en son sein immédiatement après les élections montrent que l'AfD est traversé par deux courants antagonistes : ceux qui entendent changer « le système », rejettent en bloc la classe politique et les élites et considèrent l'identité allemande menacée et ceux qui veulent installer durablement un parti très conservateur, chauviniste et souverainiste à la droite des Chrétiens-Démocrates. Il est probable que l'AfD soit marqué par des départs. Mais même si l'aile conservatrice-souverainiste devait s'imposer face aux radicaux-nationalistes, le dégât pour la culture démocratique aura été immense. Il aurait été impensable en Allemagne, il y encore quelques années, de plaider pour la fin du travail de mémoire relatif aux crimes nazis ou de vouloir réécrire les tragiques pages de l'histoire du Troisième Reich, de 1933 à 1945. Comment freiner ce phénomène de désinhibition morale et linguistique, qui s'observe également dans d'autres pays et a explosé avec les médias sociaux ?

Le moins que l'on puisse dire après ces élections, c'est que le paysage politique allemand se transforme profondément. L'Allemagne qui semblait presque bénéficier d'une immunité instinctive contre la pensée nationaliste-populiste rejoint, hélas, la triste normalité européenne. L'AfD porte la marque d'une crise plus profonde. Le nouveau gouvernement qui se formera - peut-être difficilement, mais il se formera - aura la lourde tâche de regagner en crédibilité. Si l'État de droit et les institutions démocratiques n'arrivent pas à répondre aux questions que beaucoup de citoyens se posent, si le gouvernement n'a pas la force d'aborder les grands sujets d'avenir et de proposer des solutions concrètes, la confiance des citoyens en nos institutions risque de s'effriter. Le nouveau gouvernement ne pourra plus faire du « business as usual ». Et s'il est encore trop tôt pour mesurer les conséquences de ces élections sur les partenaires de l'Allemagne, on peut être certain que l'engagement pro-européen restera très largement majoritaire aussi bien dans la classe politique que dans la société allemande.

POLOGNE: VERS LA « DÉSEUROPÉANISATION »?

e vif sursaut souverainiste que subit la Pologne place le pays dans une situation délicate. Tout d'abord, la Pologne a réagi négativement aux propositions visant à assouplir l'UE : le ministre des Affaires étrangères Witold Waszczykowski estime que l'intégration flexible est « un processus voué à l'échec, favorisant divisions et clivages ». Selon lui, de telles propositions pourraient déboucher sur des solutions « hégémoniques », laissant de côté les pays qui ne seraient pas pleinement intégrés⁽¹⁾. Autre point, le débat sur une « Europe flexible ». La classe politique polonaise l'a abordé de façon bien moins critique. Varsovie a même soutenu que l'UE ne pouvait fonctionner sur le principe du « one size fits all »(2), et qu'au contraire, l'Union devait autoriser les États membres à s'intégrer dans la mesure qui leur convient tout en les laissant bénéficier des avantages complets de l'intégration.

Le pays défendait des mécanismes de « retrait » flexibles qui faisaient penser à une « Europe à la carte », où chacun des États membres pourrait choisir les formes de coopération répondant le mieux à ses intérêts. Mais cette solution n'a jamais été viable. En matière de politique européenne, la Pologne est confrontée à un vrai dilemme : elle souhaite bénéficier du marché unique et du fonds de cohésion, mais elle n'est pas prête à participer aux projets d'intégration qui constituent les bases mêmes de la solidarité et de la coopération. En ce qui concerne la monnaie unique, la politique migratoire, la politique de défense ou la politique sociale (domaines dans lesquels des formes de coopération renforcée entre groupes d'États membres pourraient être instaurées), le gouvernement et le peuple polonais se montrent très sceptiques, si ce n'est ouvertement contre. Si l'avenir de l'UE repose sur de telles coalitions de bonne volonté, la position de la Pologne est de moins en moins en phase avec cette orientation. Le Brexit vient en outre accentuer ce dilemme, car sans le Royaume-Uni, la capacité des pays extérieurs à la zone euro à influencer la politique communautaire d'intégration sera encore plus limitée. La position polonaise selon laquelle « l'UE doit accepter qu'elle n'est pas une Union à monnaie unique » sera difficile à défendre de manière crédible auprès des principaux États membres de la zone euro(3).

Il faudra au gouvernement de Varsovie beaucoup de courage politique pour redéfinir les intérêts nationaux du pays en concordance avec le développement de l'UE. C'est pourtant l'une des seules choses que la Pologne se doit de faire afin de s'éloigner de la position d'opposition frontale qu'elle adopte actuellement.

On ne sait toutefois pas bien si le parti conservateur au pouvoir (PiS) aura la volonté politique de changer de cap. En effet, il est difficile de dire si l'idée d'une Pologne ambitieuse et responsable, prête à faire des compromis et à prendre des décisions difficiles au sein de l'UE, recevrait l'adhésion du public. Même si près de 84 % des Polonais sont favorables à l'appartenance à l'UE, leur soutien est souvent superficiel et va rarement au-delà de l'appartenance au marché unique quand il s'agit d'appuyer l'intégration (4). En outre, la rhétorique nationale-conservatrice de PiS trouve un écho très favorable auprès d'une frange importante et politiquement active de la société (5).

La Pologne a besoin de légitimer le fait qu'elle est profondément ancrée dans une Union européenne en mutation, ce qui est impossible tant qu'elle ne respectera pas l'État de droit et ne protégera pas ses institutions démocratiques. De nouveaux projets d'intégration européenne plus ambitieux ont été proposés dans les domaines de la sécurité, des migrations et de la zone euro, mais la Pologne n'aura pas son mot à dire si elle poursuit dans la « déseuropéanisation ». La perspective d'une sortie de l'UE ne se profile pas encore à l'horizon, mais le gouvernement PiS doit se montrer prudent. S'il continue de s'éloigner de l'Europe alors que celle-ci s'engage vers un renforcement de l'intégration, c'est peutêtre l'UE qui laissera son partenaire polonais derrière elle, et non l'inverse.

Cet article est extrait d'un rapport publié par le think tank ECFR (European Council on Foreign Relations): www.ecfr.eu/publications/summary/europe_and_its_discontents_polands_collision_course_with_the_eu_7220



Piotr Buras
Directeur du Bureau de
l'European Council on Foreign
Relations à Varsovie
(ECFR)

On ne sait toutefois pas bien si le parti conservateur au pouvoir en Pologne aura la volonté politique de changer de cap.

 [«] Witold Waszczykowski, La UE va riformata ma no all'egemonia di alcuni Paesi. Sarebbe la fine », Repubblica, 22 mars 2017

^{2) «} Approche unique pour tous »

 [«] Konrad Szymański, Polska chce uzdrowić Unię Europejską », Rzeczpospolita, 24 août 2016

^{4) «} Polacy nie chca opuszczać UE », Rzeczpospolita, 3 juillet 2017

⁵⁾ Voir: Adam Balcer, Piotr Buras, Grzegorz Gromadzki, and Eugeniusz Smolar, « Polish views of the EU: The Illusion of a consensus », Stefan Batory Foundation, janvier 2017

POUR UN BUDGET EUROPÉEN DE NOTRE TEMPS

Créer un budget pour la zone euro est un sujet à la une. Mais ne risquons-nous pas de passer à côté de cette autre bataille clé qu'est le budget européen ? Technique, ce budget commun est mal connu des citoyens et pourtant vouloir réformer l'Union européenne passe nécessairement par cette bataille budgétaire.

istoriquement, le budget européen constitue un bon indicateur de l'ambition européenne des États membres aux divers stades d'évolution de la construction européenne. Concentré dans un premier temps sur la Politique agricole commune (PAC), il s'est progressivement ouvert aux défis des disparités régionales considérablement amplifiées par les élargissements successifs. Compte tenu du poids respectif des intérêts de chaque État membre et de la priorité donnée à la réduction de la dépense depuis la crise, le budget s'est d'une certaine façon « fossilisé » sur les acquis du passé. Dans l'Union européenne d'aujourd'hui, les enjeux européens vus par les citoyens dépassent largement ceux de l'agriculture et de la cohésion. Le système doit reprendre un nouveau souffle.

Le sujet est éminemment politique. Pour qu'un budget européen de notre temps voie le jour, les États membres doivent accepter qu'un meilleur exercice de leur souveraineté passe par des actions communes au niveau communautaire.

À quoi devrait servir ce budget commun ? Une première priorité serait de construire des « Biens communs » qui viendraient compléter l'approche du Marché intérieur par des moyens dédiés dans des champs d'intérêt commun. Cela comprendrait notamment une PAC renouvelée, de nouvelles politiques communes financées (défense, politique migratoire, secteurs industriels clés, économie décarbonée...) mais aussi les enjeux en termes de construction d'infrastructures communes, d'investissements dans la sphère trop délaissée de la formation.

En deuxième lieu, nous retiendrions l'idée d'une fonction « solidarité » afin d'accompagner les réformes structurelles menées par chaque État. L'Union européenne est hétérogène, les besoins de l'Allemagne ne sont pas ceux de la Grèce. Être ensemble dans l'Union pousse



chaque État à faire des pas dans divers domaines, il faut les soutenir, les fonds de cohésion devraient accompagner ces réformes. La Pologne doit revoir son mix énergétique, il faut l'aider et non la stigmatiser. Si la Grèce fait de difficiles réformes internes, il faut encourager l'investissement dans son économie pour l'aider à faire repartir sa croissance.

Une troisième fonction porterait sur la stabilisation. Nous ouvririons un chapitre en faveur d'actions conjoncturelles. Face à la crise, la politique monétaire ne peut pas tout ; un budget de stabilisation permettrait le financement d'actions visant à lutter contre les chocs en favorisant l'action d'un multiplicateur budgétaire. Un tel fonds de stabilisation pourrait avoir le Mécanisme Européen de Stabilité pour embryon, mais un véritable contrôle parlementaire devrait s'y ajouter.

Enfin, un quatrième étage de la fusée devrait être lié à la création d'une Union bancaire et avec elle d'une garantie commune des dépôts, et d'une Union des marchés de capitaux : cela pose la question d'un budget « fédéral » activable en dernier recours.

Ne pas verrouiller le budget

Moderniser le budget commun passe aussi par une révision de ses principes. Nos différentes « sections » sont poreuses et des chevauchements réels existent : la flexibilité entre les années et entre les catégories de dépenses doit être améliorée. Qui sait que Galileo n'aurait jamais vu le jour si les prévisions sur le niveau de la dépense agricole n'avaient pas été surévaluées sur la période 2006/2013, laissant ainsi des marges qui ont permis de sauver le projet ? La clause de révision à mi-parcours du cadre financier ne devrait plus être contrainte par un vote à l'unanimité, mais bénéficier d'un vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, ce qui permettrait de réviser le cadre financier pour tenir compte de l'évolution des besoins deux ou trois ans après sa mise en œuvre, au lieu de verrouiller le budget pour 5 ou 7 ans.

La crise économique l'a prouvé, la contribution budgétaire des États membres occupe une place beaucoup trop importante dans le financement du budget européen. Il est essentiel de revenir à un système de financement qui soit construit sur de vraies ressources propres. Quelle nouvelle ressource privilégier ? Le rapport Monti a ouvert la voie : une part de l'impôt sur les sociétés ; une taxe sur la libre circulation des capitaux, une taxe sur la libre circulation des données, bref une recette dont le produit serait directement lié au fonctionnement du marché intérieur dans l'esprit de la démarche qui a conduit à faire des « droits de douane » une ressource propre.

L'opinion publique semble majoritairement avoir repris goût à l'Europe. Elle peut faire bouger les choses dans la mesure où les politiques ne pourront que l'écouter et devront agir. Dans ce contexte, la tenue de « Conventions démocratiques » pourrait être un instrument utile. Faisons du budget commun un sujet de débat démocratique pour les citoyens européens!

Hervé Jouanjean, vice-président de Confrontations Europe et ancien DG Budget à la Commission européenne et Carole Ulmer, directrice des études à Confrontations Europe

BUDGET: OPTER POUR LA VOIE DU « FAIRE PLUS ENSEMBLE »

Début septembre, le président Juncker a esquissé, lors de son discours sur l'état de l'Union, un sixième scénario possible pour l'avenir du budget européen. Jean Arthuis, député européen, président de la Commission des finances au Parlement européen, analyse pour Confrontations Europe l'état du budget et appelle à plus de flexibilité et d'efficacité.

ean-Claude Juncker a évoqué, dans son discours sur l'état de l'Union du 13 septembre, un sixième scénario possible pour le budget communautaire. Cinq scénarios avaient été déjà présentés, en juin, par la Commission européenne dans le cadre d'une discussion⁽¹⁾ sur l'avenir du budget communautaire. Le Parlement européen fait le bilan de l'exercice en cours du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2014-2020. Et le constat est sans appel : nous sommes à la fin d'un cycle et d'une pratique budgétaire. Il est temps de remettre de l'ordre dans la maison.

Au cours de l'exécution de ce budget de l'UE 2014-2020 - qui ne représente qu'1 % du PIB européen - l'accumulation de factures impayées a compressé le plafond de crédits disponibles, et grandement ralenti le démarrage de nouveaux programmes. A contrario, l'Union européenne souffre, depuis deux ans, d'une sous-exécution massive, en raison sans doute d'une complexité excessive des procédures. De plus, depuis 2014, des besoins nouveaux liés à la gestion de la crise migratoire et au nécessaire accueil des réfugiés ont fait augmenter les dépenses communes. Pour y faire face, le Parlement a recherché des marges de flexibilité : il a fallu concevoir, hors budget, des véhicules ad hoc. L'EFSI(2) en est une illustration heureuse. Mais sa dotation de garantie a raboté des programmes du budget UE. N'a-t-on pas atteint les limites de la flexibilité ? Il est urgent de ramener cette pléthore d'instruments dans un cadre budgétaire unique, cohérent et transparent.

Comment revisiter notre budget commun et selon quels principes ? Pour ma part, j'écarte les scénarios qui rétrécissent les ambitions de l'Union et je privilégie donc la voie du « Faire plus ensemble », et plus précisément le sixième scénario évoqué par le président Juncker.

Si le budget est l'expression d'une vision et d'une ambition politiques, l'Union a besoin de budget annuel ou pluriannuel capable de répondre aux nouveaux enjeux. Dès lors, il faut que les chefs d'État et de gouvernement définissent les priorités de l'Union, et apportent de la cohérence entre l'ensemble des politiques de l'Union. Il faut ensuite bâtir un budget en fonction. À titre d'exemple, on ne peut, d'un côté, se fixer des objectifs de prix pour la tonne de lait à travers la PAC, et de l'autre, négocier des accords commerciaux avec des pays vendant leur lait deux fois moins cher!

Principe de la valeur ajoutée européenne

La question qui doit être posée à mon sens est donc la suivante : quelles compétences seraient mieux exercées, tant en termes d'efficacité que d'économie de moyens, à l'échelon européen plutôt qu'à celui des États membres ? Je retiens l'hypothèse selon laquelle les citoyens attendent de l'Europe qu'elle les protège face aux menaces que fait planer la mondialisation. Quelles conséquences en matière de sécurité et défense, de croissance et d'emploi, de prévention des cyberattaques et de régulation du numérique, d'immigration ? Mais aussi, comment préserver les biens publics européens ?

Essayons de rendre ce budget plus efficace sur la base du principe de valeur ajoutée euro-

péenne et non selon une logique quantitative de redistribution ou de pure capacité d'absorption des fonds. Aujourd'hui, nous travaillons dans le contexte d'un budget de redistribution en faveur de la PAC et de la cohésion. À mes yeux, il faut envisager une révision de ces politiques. La PAC doit servir à prévenir la volatilité des prix agricoles et sécuriser le revenu des agriculteurs. Quant à savoir si le budget zone euro devrait être ou non une ligne à l'intérieur du budget de l'UE, le débat est ouvert.

Il nous faut également rendre le budget plus flexible afin de faire face aux inattendus. Pourquoi ne pas créer une Réserve de crise ? Mais gardons en tête que les nouvelles priorités doivent trouver de nouvelles ressources pérennes pour leurs financements.

Enfin, il me semble indispensable de favoriser de nouvelles ressources propres pour mettre un terme au poison du juste retour. Géants du numériques, ACCIS⁽³⁾, taxe carbone aux frontières extérieures de l'Union ou Taxe sur les transactions financières : les pistes sont diverses, il faut faire avancer le débat.

Notre budget commun a besoin d'une refonte profonde. Et c'est pour cela qu'à mon sens, un tel enjeu doit être au cœur des élections européennes de 2019 afin de partager des choix

de société structurants. Quel budget pour quelle Europe ?





^{1) «} Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE », Commission européenne, juin 2017.

²⁾ Fonds européen d'Investissements Stratégiques ou fonds « Juncker ».

³⁾ Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés.

À L'HORIZON 2025, QUELLES PRÉFÉRENCES SOCIALES EUROPÉENNES ?

Les présidents Juncker et Macron ont prononcé, cet automne, des discours visionnaires pour l'Europe. Mais s'ils semblent avoir pris la mesure des transformations nécessaires, est-ce le cas pour la dimension sociale de l'Union qu'ils entendent construire?



'Union européenne a toujours eu une dimension sociale », depuis le Traité de Rome, mais aujourd'hui « la convergence entre pays s'est considérablement ralentie, voire arrêtée, dans la mesure où les pays plus performants progressent plus vite »(1).

Répondre aux défis communs suppose de nous accorder sur nos aspirations sociales collectives. C'est le sens du débat qu'entend lancer le livre blanc sur l'avenir de l'Europe de la Commission européenne et du document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe qui l'accompagne. Le « social » recouvre des réalités différentes selon les pays.

Les sociétés européennes offrent les plus hauts niveaux de protection sociale au monde et tendent à valoriser davantage qu'ailleurs le dialogue des parties prenantes. Mais si les champions de la performance sociale sont en Europe, l'ampleur des mutations à l'œuvre oblige à une réinvention permanente pour préserver nos modèles.

Dans ces conditions, que peut, que doit faire l'Europe? Le président de la Commission euro-

péenne, Jean-Claude Juncker a insisté, tout comme Emmanuel Macron sur le respect de normes et standards élevés. Ils se sont dits favorables à une convergence fiscale et sociale vers le haut : assiette commune pour l'impôt des sociétés, Autorité commune pour faire respecter les règles en matière de mobilité du travail, socle européen de droits sociaux...

Ne pas réduire le social aux « droits fondamentaux »

Or, nous ne pouvons pas penser le progrès social sans penser le progrès économique. Réduire le social aux « droits fondamentaux » est certes utile mais très insuffisant. Ce n'est pas ainsi qu'on créera la dynamique nécessaire de responsabilisation des entreprises combinant performance économique, sociale, environnementale. Nous avons une fâcheuse tendance à considérer que « le social suiv ra », qu'on « compensera les adaptations ». Si certaines régions capitales (Prague, Bratislava...) sont plus riches que nous, nous ne pouvons faire l'impasse sur la polarisation industrielle sur certaines régions ou pays et le dépérissement industriel, social, territorial, humain ailleurs.

Retrouver le sel de la civilisation européenne suppose d'agir sur plusieurs para-

- valoriser le travail humain non plus comme un coût mais comme un investissement de compétitivité. Faire évoluer nos politiques et outils de gestion à courte vue (comptabilité...); - redéfinir la mission de l'entreprise comme projet collectif pour l'ensemble des parties prenantes: actionnaires, managers, travailleurs(2), territoires, associations environnementales, de consommateurs:
- élever les capacités humaines en investissant massivement là où il y en a besoin (compétences

12

adaptées au marché du travail, organisation du travail...), plutôt que de faire le choix myope de rapprocher le coût du travail de la productivité:

- créer les conditions pour que chaque pays, chaque territoire, puisse monter en compétitivité dans la compétition mondiale. Penser stratégiquement à l'échelle de l'Europe les coopérations industrielles entre régions fondées sur les synergies et complémentarités;
- débattre collectivement des arbitrages des négociations commerciales, la transparence ne suffit pas! Mieux prévoir et accompagner les restructurations industrielles et sociales qui vont avec, même si elles débouchent sur un solde « net » d'emplois ;
- intégrer dans la politique de concurrence des préoccupations de politiques publiques autres que la minimisation du prix pour le client final; - réinternaliser les externalités et transformer les modèles de marché; ce qui suppose de se mettre d'accord sur qui paye quoi;
- refonder l'Union passe aussi par un gouvernement capable de choisir entre des options claires de politiques publiques. Une « gouvernance »-monitoring administratif d'une convergence par les règles ne saurait transformer nos comportements vers des entreprises et des sociétés durables.

Pour ne pas décevoir les citoyens qui ont foi en l'Europe, ou pour conquérir ceux qui ne croient pas en elle, l'Europe devra renouer avec une dynamique qui réarticule l'économique et le social.

> Anne Macey, déléguée générale de Confrontations Europe

1) Retrouvez l'intégralité du document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe publié par la Commission européenne, en avril 2017. 2) Lire la tribune publiée, le 6 octobre dernier, dans Le Monde intitulée « La codétermination serait indispensable à une véritable réforme du code du travail » signée notamment par Marcel Grignard, président de Confrontations Furone

UN PACTE EUROPÉEN POUR LES **COMPÉTENCES: LE FONDS SPINELLI**

L'Europe peut conforter la monnaie unique tout en agissant au plus près des citoyens les plus affectés en cas de crise économique. En finançant une année d'étude ou d'apprentissage à des jeunes, des chômeurs, des réfugiés, le « Fonds Spinelli » en serait une illustration concrète.

epuis 2008, la zone euro a engagé des réformes importantes, pour autant, les causes profondes de la mauvaise gestion de la crise financière n'ont, à ce jour, été que partiellement et insuffisamment corrigées. C'est le cas, en particulier, de l'absence de pilotage macroéconomique d'ensemble qui s'est traduite par un resserrement budgétaire trop précoce et mené en ordre dispersé par les États membres lorsque le spectre de la crise s'est éloigné. Les conséquences en ont été dramatiques : un nouveau

plongeon dans la récession avec plusieurs dizaines de millions de chômeurs supplémentaires et des centaines de milliards d'euros de dettes publiques additionnelles, qui plombent désormais la majorité des économies de la zone euro.

Pour éviter la répétition d'une telle erreur de politique économique aux conséquences désastreuses, il faut instituer un budget de la zone euro qui puisse venir en aide à un ou plusieurs pays en proie à une crise économique afin de contrer celle-ci et d'évi-

ter la contagion. Les propositions en ce sens se concentrent à ce jour sur l'instauration d'une assurance chômage européenne qui aurait le mérite d'exercer cette force équilibrante, en offrant une solidarité européenne dans un domaine très concret pour les citoyens.

Financer une année d'étude ou d'apprentissage

Il est un autre domaine où ces deux propriétés pourraient être alliées : celui des compétences et de la formation. Pour ce faire, l'Europe devrait lancer un dispositif simple et permanent, à même d'être amplifié rapidement en cas de choc économique : le « fonds Spinelli » du nom d'un des pères fondateurs de l'Europe. Avec la garantie conjointe des États, le fonds emprunterait sur les marchés les sommes nécessaires pour financer une année d'étude ou d'apprentissage pour les jeunes, les chômeurs, les salariés des entreprises confrontées à un surplus temporaire de main-dœuvre afin déviter leur licenciement, ainsi que pour les réfugiés. Les bénéficiaires eux-mêmes rembourseraient le

Ainsi, en injectant plusieurs milliards d'euros dans l'économie par l'inscription dans des formations de centaines de milliers de personnes supplémentaires en quelques mois, le fonds contribuerait à stabiliser un pays frappé par la crise Grâce à cette initiative, les pays de la zone euro pourraient rapidement activer un mécanisme européen de solida-

Ce dispositif à l'œuvre en temps normal

dans l'ensemble de l'Union européenne pour-

rait monter en puissance dans un pays affecté

par un ralentissement économique sévère.

rité qui interviendrait directement en cas de difficultés économiques dans la vie quotidienne des personnes en leur ouvrant des perspectives professionnelles nouvelles. Le fonds permettrait de lutter contre le chômage de masse en période de récession tout en améliorant le niveau de compétence des plus vulnérables, avec des effets positifs sur la reprise. Il offrirait également un mécanisme souple d'ajustement de l'emploi pour les

entreprises dans les périodes difficiles sans déperdition de savoir-faire ni de main-d'œuvre, mais au contraire en les améliorant.

C'est en avançant vers de telles initiatives que l'Europe pourra résoudre les difficultés auxquelles elle fait face du fait de l'architecture incomplète de la monnaie unique, tout en apportant un soutien très concret à l'ensemble des citoyens les plus durement frappés par la crise. 🐔

> Par Vincent Aussilloux, chef du département Économie de France Stratégie



fonds par le biais d'une taxe spécifique modeste sur leurs revenus futurs à la condition que ceuxci dépassent le salaire minimum mensuel.

Les formations seraient dispensées par des institutions éducatives et de formation professionnelle sélectionnées via un appel à projet européen. Elles cibleraient des emplois en tension et des besoins non satisfaits des entreprises dans certaines compétences, par exemple la gestion des données de masse ou le codage. Le diplôme obtenu serait valide dans toute l'Europe ce qui faciliterait la mobilité.

13

NUMÉRIQUE : UNE ÉCONOMIE DE LA DONNÉE LIBÉRÉE ?

À travers la collecte, l'utilisation, le partage et le stockage des données, nos activités quotidiennes sont déjà passées au peigne fin. Nouvel or noir du xxıº siècle, les données constituent cette nouvelle matière première sur laquelle entreprises et pouvoirs publics s'interrogent : quelle est la meilleure façon d'en tirer bénéfice ?

eux cent quatre-vingt-cinq milliards d'euros, c'est la valeur de cette « économie de la donnée »(1), en 2015, d'après la Commission européenne. Une économie qui pourrait atteindre 739 milliards soit 4 % du PIB européen en 2020, nonobstant des conditions favorables. Compte tenu de la part croissante de la digitalisation de nos entreprises et afin de favoriser la croissance et permettre aux acteurs économiques d'agir plus efficacement, la Commission européenne s'est engagée dans le processus de constitution d'un véritable Marché unique numérique depuis 2014. Après les marchandises, les services, les capitaux et les hommes, laisser librement circuler les données à caractère non personnel représenterait la « cinquième liberté » du Marché unique.

Pourtant, aujourd'hui, les résistances à ce principe sont nombreuses. En premier lieu: les États exigent qu'un certain nombre de données restent localisées sur leur sol. Après une longue phase de consultation, la Commission européenne vient de publier un projet de règlement consacrant le principe de libre circulation des données visant à circonscrire les exigences en termes de localisation. La réforme doit soutenir l'émergence d'un vrai marché européen compétitif du stockage et du traitement des données, en permettant notamment aux opérateurs de cloud d'opérer des économies d'échelle dans la construction de leurs onéreuses infrastructures. Les entreprises n'auraient plus à dupliquer leurs systèmes informatiques et à multiplier les centres de sauvegarde de leurs données. Parallèlement, les autorités compétentes des États membres pourraient toujours avoir accès aux données dans un objectif de contrôle réglementaire.

Le défi majeur d'une telle réforme est clair : est-il possible de soutenir la libre circulation des données tout en bénéficiant d'un même niveau de sécurité et de respect de la vie privée



qu'aujourd'hui ? Le diable est dans les détails. En effet, certains experts soulignent une différence de maturité entre les États membres dans leur appréhension des conditions de sécurité des données non personnelles. Et les entreprises elles-mêmes sont frileuses : plus de la moitié d'entre elles se disent peu enclines à rendre disponibles des données transfrontières, notamment en raison des risques de violation de la sécurité. C'est pourquoi de telles dispositions de libre circulation devraient s'accompagner de normes de sécurité effectivement partagées et de moyens de contrôle réels pour les autorités.

Renforcer le cadre en matière de cybersécurité

Cela rejoint les propositions récentes de la Commission de renforcer le cadre européen en matière de cybersécurité afin de mieux anticiper, faire face et contrer les cyberattaques, et de mettre en place un cadre européen de certification de produit et services de données et de sécurité. L'Europe pourrait choisir de labelliser des produits et services jugés « sûrs » en terme de cybersécurité. Mener de front ce partage des normes de sécurité doit aller de pair avec un processus de certification.

Autre frein à la libre circulation des données, l'enfermement propriétaire (ou *lock-in strategies*) – c'est-à-dire les stratégies mises en œuvre par les acteurs économiques eux-mêmes pour « retenir » les clients chez eux (gonflement des coûts de transaction) – a également été mis en avant au cours de la consultation. Pour faciliter la libre concurrence et le changement de fournisseurs et assurer une communication claire et transparente des informations, la Commission encourage, dans son projet de règlement, l'élaboration de codes de conduite par les fournisseurs de services de *cloud*. Est-ce suffisant ? La question est soulevée par certains acteurs qui réclament, dans le règlement, un principe général de portabilité des données pour les personnes physiques, c'est-à-dire la possibilité d'un utilisateur à en disposer.

Ce règlement apporte une pièce supplémentaire au puzzle que la Commission tente d'esquisser autour de l'économie de la donnée. Apporte-t-il une véritable vision partagée de ce que devrait être une politique européenne de la donnée? Comment bien partager les données pour créer de la valeur tout en assurant sécurité et respect des valeurs européennes de respect de la vie privée? Analyses juridiques, projetspilotes d'expérimentation mais aussi dialogue avec la société civile sont à mener pour construire cette vision. Du chemin reste à parcourir.

Carole Ulmer, directrice des études, Confrontations Europe

1) IDC and Open evidence for European Commission, « European Data Market », February 2017. https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/building-european-data-economy.

Confrontations Europe a organisé, à Bruxelles, le 13 septembre dernier, le séminaire « Free flow of data ». Aux côtés de Célia Zolynski (cf. article p. 15), ont participé au débat, animé par Carole Ulmer, Pascal Chaffard, directeur général adjoint en charge de la Performance, de la Finance et de la Régulation, à la Française des Jeux, Kaspar Kala, conseiller numérique au ministère des Affaires économiques estonien et Jeremy Rollinson, directeur des Affaires européennes chez Microsoft.

POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE AMBITIEUSE DE LA DATA

En avril dernier, le Conseil national du numérique a publié un avis sur la libre circulation des données en Europe, complété de deux fiches sur la portabilité des données et la levée des obligations de localisation[®].

e Conseil national du numérique identifie comme prioritaire la définition d'une stratégie européenne de la donnée permettant l'émergence d'un environnement de la donnée ouvert, favorisant la concurrence et la diffusion des capacités d'innovation. Il s'agit de définir une stratégie ambitieuse afin que l'Union européenne puisse pleinement bénéficier de la *data-driven economy*.

Bâtir ce projet suppose d'identifier clairement les besoins spécifiques des industriels et des consommateurs européens. Cela appelle deux observations. D'une part, il apparaît que ce ne sont pas tant les frontières nationales qui limitent la libre circulation des données dans le marché unique et ainsi l'essor de l'économie de la donnée en Europe - que les stratégies de blocage et de rétention des données de différents opérateurs de marché. C'est donc une « libre circulation des données entre les plateformes »(2) qui devrait être consacrée.

D'autre part, la valeur provient de plus en plus souvent non pas

des données brutes ou de la constitution de bases de données mais de leur recontextualisation et du croisement avec d'autres sources de données, tout particulièrement dans la perspective du développement de l'Intelligence artificielle. Pourtant, des obstacles à la réutilisation et au partage des données peuvent considérablement limiter le bénéfice que l'Europe pourrait retirer de l'exploitation des données économiques. Il est donc nécessaire d'identifier comment il est possible de créer de la valeur, de développer de nouveaux services grâce au partage de données et de proposer les instruments pour encourager une telle circulation de données.

Dans cette perspective, deux scénarios peuvent être identifiés. Le premier concerne les situations de verrouillage (*lock-in*) des données par un opérateur. Pour y remédier, il conviendrait de promouvoir de nouveaux modèles et outils d'accès aux données comme la consécration d'un droit à la portabilité des données non personnelles. Dans le prolongement de la portabilité des données personnelles dés-



ormais reconnue par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), cette prérogative étendue aux données non personnelles réduirait l'asymétrie de pouvoir entre les utilisateurs et les opérateurs de service de *cloud computing*⁽³⁾ et, plus généralement, de services *data-driven*.

Frilosité des propositions de la Commission

Elle permettrait de donner aux usagers professionnels la maîtrise de leurs données, d'abaisser les barrières à la sortie (*swiching cost*), de rééquilibrer le processus de négociation contractuelle et de renforcer la concurrence entre opérateurs en facilitant l'émergence de nouveaux services

autour de la donnée. On pourra dès lors regretter la frilosité des propositions récemment formulées à ce sujet par la Commission. Son approche *problem solving* paraît manquer d'ambition et pourrait ne pas atteindre l'objectif qu'elle s'était pourtant assigné.

D'autres fois, la donnée peut s'analyser comme une infrastructure, lorsque l'accès et le partage des données est nécessaire pour entrer sur un

marché ou pour développer de nouveaux services d'intérêt général. Dans ce second scénario, des outils encourageant le partage de la donnée devraient être pensés, notamment pour le secteur des transports ou de l'énergie à l'ère de la transition écologique. L'objectif de l'Union européenne devrait être de permettre la dissémination des capacités d'innovation dans le marché unique en encourageant la « coopétition » entre les différents acteurs.

L'heure est donc venue de croiser nos regards pour coconstruire une politique cohérente et ambitieuse de la donnée propre à l'Union européenne. C'est bien en ce sens que devront être menés les futurs travaux

des autorités européennes pour partager nos visions d'une économie digitale européenne⁽⁴⁾.

Célia Zolynski, professeur de droit à l'Université Versailles-Saint-Quentin-Paris-Saclay -Membre du Conseil national du numérique (CNNum)

 $[\]textbf{1)} \ https://cnnumerique.fr/ffod/https://cnnumerique.fr/ffod.$

²⁾ Cross-platforms' free flow of data.

³⁾ Ou informatique en nuage, désigne l'exploitation de la puissance de calcul ou de stockage des serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement Internet.

⁴⁾ Voir en ce sens le lancement le 29 septembre dernier à Tallin des « European Digital Squads » (https://cnnumerique.fr/european-digital-squads) à l'initiative du CNNum ou encore la consultation en ligne sur la confiance numérique à l'ère des plateformes, https://contribuez.cnnumerique.fr/loyaute/fr).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ATTENTION AU DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

En cet automne 2017, les institutions européennes consacrent une grande partie de leur temps à débattre du « Paquet Énergie Propre » destiné à orienter l'activité du secteur énergétique entre 2020 et 2030. Des centaines de milliers d'emplois seront concernés, des centaines de milliards d'euros seront engagés, et pourtant on ne trouve guère d'écho des discussions en cours dans les médias nationaux, ni en France ni dans les autres pays.

n silence inquiétant. Les discussions sur le « Paquet Énergie Propre » ne sont guère relayées par les médias. L'ampleur du dossier - les propositions de la Commission européenne atteignent près de 1 000 pages, et les études associées totalisent plus de 3 000 pages, entièrement en anglais - expliquerait en partie ce phénomène. Même les rapporteurs du Parlement européen confessent ne pas avoir tout lu et la technicité des dispositions rend l'appropriation très difficile pour de nombreux élus, a fortiori pour le grand public. En outre, le calendrier déroute le lecteur : le Paquet Énergie Propre est censé mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat, mais les textes visant les émissions de gaz à effet de serre seront mis au point avant les textes régissant l'énergie... Ces derniers font l'objet d'amendements par grands thèmes (efficacité énergétique, énergies renouvelables, marchés...), de la part des députés d'un côté et des États de l'autre, mais qui garantit que les interactions entre les diverses politiques sont bien prises en compte ?

La barrière constituée par la complexité du Paquet laisse craindre des réveils douloureux. Les États ont certes mesuré les transferts de souveraineté qui leur sont demandés, et vont sans doute s'employer à les cantonner, qu'ils concernent les pouvoirs des autorités nationales de régulation ou ceux des gestionnaires de réseaux. Cependant, le rôle accru dévolu au marché va conduire *de facto* à des renoncements plus insidieux, par exemple sur la responsabilité en matière de sécurité d'approvisionnement, sur la liberté tarifaire, et même sur le *mix* électrique, si l'objectif visant 45 % de sources renouvelables est confirmé.

Seul 10 % des investissements pour l'Europe de l'Est

Les États vont donc perdre des marges d'action alors que le Paquet Énergie Propre appellera des arbitrages nouveaux. Les plus flagrants visent les effets redistributifs. Jusqu'ici, la politique en faveur des énergies renouvelables a surtout bénéficié aux citoyens les plus aisés, détenteurs d'une capacité d'épargne leur per-

> mettant d'investir dans les nouveaux projets. Ceux-ci dégagent une rentabilité confortable, alimentée par des majorations tarifaires que paient tous les consommateurs, y compris les plus pauvres. Ce phénomène de subvention croisée pourrait s'accentuer avec la volonté d'encourager l'autoconsommation, prévue par les propositions de la Commission, une pratique qui profitera surtout aux propriétaires d'un logement individuel. Il faudra beaucoup de détermination aux gouvernements pour préserver des dispositions tarifaires conser

vant un minimum de solidarité entre régions et entre consommateurs.

En appréciant mieux les conséquences des décisions en préparation, les États et le Parlement européen pourraient soit en éviter certaines en retouchant les propositions de la Commission, soit préparer dès maintenant leur prise en charge, par des programmes extérieurs au Paquet. En premier lieu, il serait nécessaire de faciliter l'accès au capital pour les pays d'Europe de l'Est, car sans mesures correctrices, les simulations indiquent qu'ils ne recevront qu'environ 10 % des investissements prévus dans les énergies renouvelables d'ici 2030, les 90 % restants étant concentrés en Europe occidentale. En second lieu, ces investissements s'accompagnent de promesses en faveur de l'emploi, mais les nouveaux emplois ne correspondront pas aux compétences des travailleurs dans le parc de centrales conventionnelles, qui verra la fermeture de près de 30 % de ses unités nucléaires, gaz et charbon. En dernier lieu, les emplois promis supposent que l'industrie européenne produise les équipements nécessaires, mais l'ampleur des objectifs et le court délai imposé pour leur mise en œuvre laissent craindre que les investisseurs se tournent vers du matériel importé d'Asie, toujours moins cher.

La transition énergétique peut constituer un projet communautaire enthousiasmant pour toute une génération et revitaliser l'ardeur en la construction européenne. Mais sans débat approfondi au sein de la population, sans perception partagée des changements à venir, elle peut virer au cauchemar pour des millions d'habitants, qui accuseront facilement « Bruxelles » de tous les maux.

> Michel Cruciani, Conseiller Énergie-Climat à Confrontations Europe, chargé de mission au CGEMP - Université Paris-Dauphine

GOUVERNANCE DE L'UNION DE L'ÉNERGIE: **UN ÉQUILIBRE FRAGILE**



Le séminaire organisé par Confrontations Europe à Bruxelles le 28 septembre 2017 a débattu de la proposition de gouvernance de l'Union de l'Énergie et souligné les réticences qu'elle soulève.

'est là une initiative majeure destinée à transformer le paysage énergétique européen. Le Paquet Énergie Propre, présenté par la Commission Européenne en novembre 2016, revient dans un ensemble complexe de textes, sur les mesures à mettre en place, notamment sur les objectifs d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au niveau européen. Pour couronner cet édifice, la proposition relative à la gouvernance détaille les moyens donnés à la Commission pour s'assurer que l'UE respecte la trajectoire convenue pour 2030. L'enjeu est de taille : sans une gouvernance solide, le futur de l'Union de l'Énergie sera compromis ainsi que les engagements pris par l'UE dans le cadre de l'Accord de Paris. À Bruxelles et dans les capitales européennes, le texte alimente de vives discussions qui se cristallisent autour de l'éternel débat : quel arbitrage entre liberté des États et transfert de compétences vers l'UE ?

Une tension apparaît entre la nécessité de s'assurer que les objectifs de lutte contre le changement climatique pris au niveau de l'UE seront bien atteints, et le besoin de mettre en place un dispositif de gouvernance suffisamment flexible pour assurer une transition « en douceur ». La proposition de règlement établit l'obligation pour chaque État d'élaborer un plan national fixant des trajectoires de progression pour chaque objectif. Les projets de plan seront soumis à la Commission et celleci pourra formuler des recommandations que les États seront tenus d'appliquer. Avec cette proposition de gouvernance, la Commission convertit donc de facto des indicateurs européens en objectifs nationaux contraignants, allant ainsi à contre-courant de la volonté exprimée par les États lors du Conseil Européen d'octobre 2014. La Commission va s'efforcer de convaincre les États qu'elle ne les surveillera pas avec un gros bâton, mais ces derniers s'affichent en faveur de textes plus souples.

Des défis sous-estimés ?

La gouvernance réduite à une évaluation par objectif et par État met de côté un certain nombre de facteurs extérieurs, tels que les variations d'activité économique, et néglige les interactions entre les différentes politiques européennes. Garder une vue d'ensemble demeure pourtant crucial si l'on veut s'assurer du soutien des citoyens européens. Une transition peu flexible risque ainsi d'entraîner de sérieuses difficultés sociales : les pertes d'emplois ne seront pas toujours compensées, car les nouveaux emplois ne bénéficieront pas nécessairement aux régions frappées par les fermetures, et parce que la hauteur des objectifs amènera à privilégier les équipements importés. C'est ce type de défis très concrets qu'une gouvernance de l'Union de l'énergie devrait intégrer. Des investissements colossaux

seront indispensables pour transformer certains secteurs de l'industrie, ce qui invite aussi à penser la gouvernance à travers le critère de la compétitivité, face au risque de voir la production délocalisée vers des régions moins regardantes.

Enfin, la superposition d'objectifs élevés et rigides perturbe certains instruments de la politique de lutte contre le changement climatique de l'UE, comme le système d'échanges de quotas d'émissions de l'UE (ETS(1)), qui ne parvient pas à orienter suffisamment les investissements en faveur de la transition énergétique. Bien que l'existence de ces objectifs ne soit pas le seul facteur responsable du prix déprécié du carbone, ce manque de cohérence peut avoir des conséquences néfastes : un prix du carbone trop bas freine la conversion de la production électrique conventionnelle vers des sources faiblement émettrices et requiert des aides financières considérables pour stimuler les énergies renouvelables. Des investissements d'autant plus nécessaires qu'après l'annonce du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, l'Union européenne se doit d'être exemplaire.

> Morgane Goret-Le Guen, chargée de mission, Confrontations Europe

¹⁾ Emission Trading System, soit système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQE-UE)

UNION DE L'ÉNERGIE : « ASSURER UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE »

Trois questions à **Michel Matheu**, directeur du Pôle Stratégie UE chez EDF, sur les enjeux des discussions actuelles sur la gouvernance de l'Union de l'Énergie.

Face aux nombreux défis auxquels l'Union de l'Énergie tente de répondre (réduction des émissions de CO₂, sécurité énergétique etc.), l'approche holistique de la Commission européenne est-elle la bonne démarche à suivre ? Peut-on combiner une politique européenne de l'énergie ambitieuse et une flexibilité d'action pour les États ?

Michel Matheu: Le concept d'Union de l'Énergie créé par la Commission européenne permet d'éviter d'avancer de manière désynchronisée et incohérente, en travaillant sur cinq dimensions en même temps : la sécurité d'approvisionnement, l'intégration des marchés, la décarbonation, l'efficacité énergétique et l'innovation. Le projet de gouvernance conçu par la Commission est équilibré : il accorde une place centrale à la transparence des États, et établit un partage raisonnable puisque, d'un côté la Commission fixe des orientations qui peuvent également inciter à des évolutions, et que, d'un autre côté, chaque État a la liberté de fixer son « mix énergétique », et donc une flexibilité dans le choix de sa trajectoire de décarbonation.

Sur le fond l'Union de l'Énergie est un véritable pas en avant pour traiter intelligemment de ce, qu'en jargon bruxellois, on appelle le « trilemme » de la politique de l'énergie : il s'agit de réussir à trouver un compromis, inévitablement imparfait, entre des exigences de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité économique et de développement durable. Il reste cependant un point faible : la réforme du Système d'Échanges de quotas d'émissions de l'UE, lancée par la Commission précédente, est presque achevée alors que le paquet Énergie est toujours en discussion. Or des mesures dans des domaines comme l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables affectent le marché du carbone, et ces effets ne sont pas pris en



compte. En particulier, le prix du carbone va se trouver déprimé. Or un prix trop bas rend la décarbonation moins efficace, ce qui a un effet négatif sur l'économie et peut contraindre les choix d'un État.

Le Parlement européen va bientôt adopter sa position sur la Gouvernance de l'Union de l'Énergie : quelle est la priorité d'EDF pour la suite des discussions ?

M. M.: Nous avons deux grandes priorités. La première est de conserver l'équilibre entre les objectifs définis par la Commission et la marge de manœuvre laissée à chaque État membre alors qu'un certain nombre d'amendements proposés dans le rapport parlementaire vont à contre-sens de cette philosophie. Le rapporteur du Parlement voudrait créer une gouvernance bien plus stricte, allant même jusqu'à fixer des objectifs contraignants nationaux. Notre deuxième priorité est de traiter le problème de cohérence que je viens d'évoquer : aujourd'hui

des politiques comme celles en faveur de l'efficacité énergétique ou des énergies renouvelables perturbent le marché du carbone. Des amendements visant à obliger la Commission à évaluer les effets de ces politiques, voire à prendre des mesures correctives, ont été déposés, et nous allons les appuyer car ce débat est la dernière fenêtre d'opportunité pour traiter ces problèmes avant les années 2020.

Comment assurer la prévisibilité nécessaire aux investissements dans les énergies renouvelables sans la mise en place d'objectifs contraignants pour les États membres?

M. M.: Il faut distinguer deux questions: fautil des objectifs? Et qui doit les définir? L'industrie peut s'accommoder d'objectifs nationaux précis – on peut discuter s'ils doivent vraiment être contraignants – et cela crée effectivement une assez grande prévisibilité. Mais c'est aux États membres, et non à Bruxelles, de les fixer: c'est ce que les gouvernements ont clairement exprimé en 2014 lors du Conseil Européen. Par ailleurs il est souhaitable que ces objectifs restent raisonnables, sans quoi ils engendreront des coûts qui pèseront sur l'économie.

Propos recueillis par Morgane Goret-Le Guen, chargée de mission à Confrontations Europe

Michel Matheu est intervenu au séminaire Énergie, organisé par Confrontations Europe le 28 septembre dernier, à Bruxelles, animé par Michel Cruciani, conseiller Énergie à Confrontations Europe. À ses côtés, Florie Gonsolin, Manager Énergie & Climat au Cefic (European Chemical Industry Council) a contribué aux travaux du séminaire tout comme Ignacio Perez-Caldentey de l'Unité Coordination de la politique énergétique à la DG Energy de la Commission européenne et Carlos Zorrinho, député au Parlement européen (Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates).

UNE UNION BANCAIRE PLUS QUE JAMAIS PERTINENTE

Depuis près de dix ans, afin de répondre à la crise de 2008, l'Union européenne a mené de profondes réformes de son système bancaire, notamment en optant pour une centralisation de la surveillance du système bancaire. Mais il demeure d'importantes questions à régler notamment au regard des difficultés des banques italiennes.

epuis la crise financière de 2008, l'Union européenne a engagé un processus continu de réforme de sa politique financière. Le cadre de surveillance de l'UE a fait l'objet d'une refonte complète, avec l'établissement de trois Autorités européennes de surveillance (les AES) pour la banque, les marchés de capitaux, et les régimes d'assurance et de retraite, ainsi que la création du Comité européen du risque systémique (CERS) chargé de surveiller les risques macro-prudentiels. La crise de l'euro a elle aussi apporté son lot de changements, avec la décision de créer, dans un premier temps, une Union bancaire dotée d'un organe supranational de surveillance centralisée, et, dans un second temps, une Union des marchés de capitaux dont l'objectif est de limiter la dépendance excessive des entreprises européennes aux prêts bancaires, véritable frein à la reprise. Cette évolution rapide et radicale a bien évidemment créé des frictions dans les pays où l'héritage du passé continue de peser, et en particulier en Italie.

Cela fait plusieurs années maintenant que le secteur bancaire italien fait parler de lui. Les banques ont bien résisté à la première vague de la crise financière internationale de 2008, n'étant pas exposées aux subprimes américains, mais lorsqu'en 2010, elle s'est muée en crise de l'euro, la situation du secteur bancaire italien a commencé à se détériorer sous l'effet combiné d'un nombre croissant de créances douteuses, de coûts structurels élevés et d'inefficacités sectorielles. Alors que l'Espagne, en 2012, avait été contrainte sous la pression des marchés de souscrire au programme d'aide financière de l'UE et du FMI, qui a entraîné la restructuration profonde du secteur financier espagnol, les banques italiennes sont parvenues à échapper à ce dispositif de surveillance et de restructuration



en profondeur. La mise en place de la supervision centralisée des banques via le mécanisme de surveillance unique (MSU) a révélé les défaillances de longue date des établissements bancaires. En 2015, il est devenu impératif de trouver une solution, mais entre-temps, l'environnement réglementaire a connu une transformation majeure, avec un encadrement plus strict de l'utilisation des fonds publics dans le sauvetage des banques.

Lacunes persistantes du secteur bancaire italien

Avec la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD), l'UE a tenté de limiter le coût et l'incidence de ces renflouements en introduisant des conditions durcies concernant l'utilisation de l'argent public. Les actionnaires et les détenteurs de titres de créance junior ont désormais l'obligation de contribuer au financement du sauvetage des banques, mais cette exigence s'est avérée particulièrement problématique dans le cas de l'Italie, car les banques ont vendu des titres junior à des clients de détail ignorant bien souvent le

risque réel d'un tel investissement. Résultat : la démarche italienne s'est caractérisée par une tendance à remettre à plus tard la recherche de solutions aux problèmes connus de longue date, pour essayer de limiter ou de compenser le contrecoup pour les détenteurs de titres junior.

Le fait que la centralisation de la surveillance ait permis de mettre au jour les lacunes persistantes du secteur bancaire italien montre toute la pertinence de l'Union bancaire et l'importance de sa concrétisation. Aujourd'hui, le système financier européen est plus sûr qu'avant la crise, et le changement de politique a été majeur, mais il reste quelques questions à régler.

Les derniers événements dans la saga du secteur bancaire italien, par exemple, témoignent de la nécessité d'un débat au niveau européen sur l'harmonisation des régimes d'insolvabilité pour compléter la directive BRRD. La Commission Juncker a récemment exprimé la volonté de réformer le Système européen de surveillance financière (SESF) pour intensifier et intégrer la surveillance des marchés financiers de l'UE, ce qui viendrait renforcer le rôle de coordination de toutes les Autorités européennes de surveillance et conférer de nouveaux pouvoirs de surveillance directe à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA). C'est une proposition importante eu égard à l'objectif poursuivi, qui est de créer une Union des marchés de capitaux fonctionnelle et bien intégrée. En plus, ce serait l'occasion de doter l'UE des moyens de relever les défis posés par un secteur financier de plus en plus intimement lié à la technologie (avec l'avènement de ce que l'on appelle la « Fintech ») et qui évolue à l'échelle mondiale. Le cadre de surveillance de l'UE doit s'adapter en conséquence, en poursuivant le processus de réforme mis en œuvre en réponse à la crise financière internationale.

Silvia Merler, chercheur associée à Bruegel

ZONE EURO: LA REPRISE ÉCONOMIQUE PEUT-ELLE ÊTRE MENACÉE?

urable ou fragile? La reprise économique dans la zone euro est perceptible depuis le deuxième semestre 2016. Mais cette reprise est-elle pérenne ou pourrait-elle être interrompue par divers chocs?

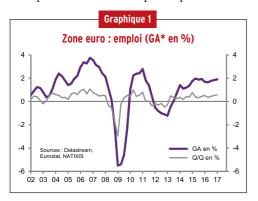
A la différence de ce qu'on observait dans le passé, la hausse de l'inflation d'origine salariale et, en conséquence, des taux d'intérêt ne peuvent plus dans la zone euro – et c'est aussi le cas dans les autres pays de l'OCDE – déclencher une récession.

Cependant, trois fragilités majeures continuent d'affecter la croissance de la zone euro : sa dépendance forte vis-à-vis du commerce mondial ; la faiblesse de la croissance potentielle de la zone euro associée au niveau élevé du taux de chômage structurel ; les forts taux d'endettement qui impliquent qu'un choc inflationniste exogène aurait des effets désastreux, qu'un ralentissement de l'économie serait amplifié.

Reprise de la croissance dans la zone euro

Depuis la mi-2016, la croissance de la zone euro s'accélère, les perspectives de production deviennent fortes (**graphique 1**) et le chômage recule assez rapidement (**graphique 2**).

Cette reprise économique de la zone euro est due à diverses causes : l'accélération du commerce mondial et en conséquence des exportations de la zone euro, point sur lequel nous allons revenir (**graphique 3**) ; la progression de la construction de logements associée aux taux d'intérêt bas ; la forte profitabilité des entreprises qui favorise la



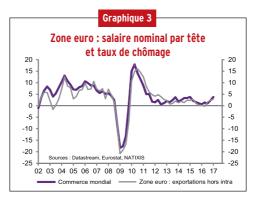
hausse de leur investissement, une capacité accrue à créer des emplois dans la zone euro, en particulier dans les services (**graphique 4**).

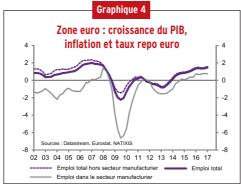
La croissance de la zone euro est même assez forte : autour de 2 % par an probablement en 2017 et 2018 mais l'est-elle durablement ?

Pas de risque de récession

Une des causes habituelles des ralentissements cycliques (des récessions) dans la zone euro







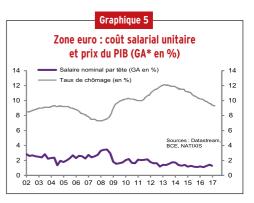
dans le passé était l'apparition, en fin de période d'expansion, d'une croissance rapide des coûts salariaux, conduisant à une hausse de l'inflation sous-jacente, à une politique monétaire restrictive et à une hausse des taux d'intérêt conduisant au retournement à la baisse de l'activité. Ceci s'est observé en 1980-1981, 1989-1992, 1999-2001, 2006-2008.

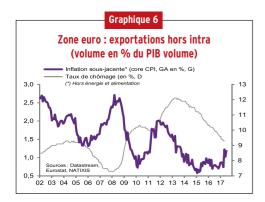
Ce type de ralentissement économique devient très improbable aujourd'hui. D'une part, la baisse du chômage conduit à une augmentation beaucoup plus faible que par le passé de la croissance des salaires nominaux : les effets de courbe de Phillips se sont atténués (graphique 5 : une baisse de 1 point du taux de chômage conduit aujourd'hui à une croissance annuelle du salaire nominal par tête plus forte de seulement un quart de point).

D'autre part, l'intensité de la concurrence nationale et internationale sur les marchés des biens et services réduit la capacité des entreprises à augmenter leurs prix de vente en réponse à une hausse de leurs coûts de production (le "pricing power" des entreprises est réduit), ce qu'on a déjà constaté en 2008-2009 et 2011-2012.

Ce qui implique que l'inflation sous-jacente, dans les économies contemporaines (et également dans les autres pays de l'OCDE) reste faible même quand le taux de chômage diminue (**graphique 6**), d'où une faible réaction de la politique monétaire et des taux d'intérêt à la baisse du chômage.

Le couple inflation d'origine salariale – taux d'intérêt ne peut donc plus arrêter la croissance de la zone euro.





Trois fragilités inquiétantes

Malgré ces bonnes perspectives, certaines fragilités demeurent. La première fragilité est la dépendance forte de la croissance de la zone euro par rapport à celle du commerce mondial, donc par rapport au cycle mondial.

Regardons ce qui s'est passé dans la période récente.

De début 2016 à début 2017, l'accélération du commerce mondial conduit à une accélération de 3 points du rythme annuel de croissance des exportations de la zone euro (graphique 3 plus haut).

Compte tenu du poids des exportations de la zone euro dans le PIB de la zone euro, et du contenu élevé des exportations en importations (48 %), l'accélération du commerce mondial conduit à une croissance du PIB plus rapide de 0,4 point par an début de 2017 par rapport à début 2016. Ceci doit se comparer à l'accélération observée du PIB de la zone euro : 0,4 point par an aussi.

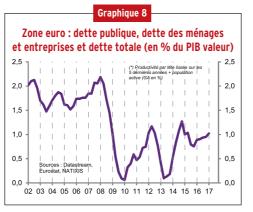
Un ralentissement de l'économie mondiale ferait donc disparaître la totalité de l'amélioration de la croissance de la zone euro.

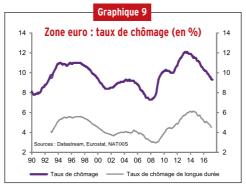
La seconde fragilité de la zone euro est la faiblesse de la croissance potentielle associée au niveau élevé du taux de chômage structurel.

Avec l'affaiblissement des gains de productivité (dont la tendance n'est plus aujourd'hui que de 0,5 % par an), la croissance potentielle de la zone euro est devenue faible aussi, probablement 1 % par an (graphiques 7 et 8).

Rappelons que la croissance potentielle est le taux de croissance de long terme que peut réaliser un pays lorsque son taux de chômage est stabilisé au niveau du taux de chômage structurel, celui que la pression de la demande ne permet pas de réduire et qui dépend des caractéristiques structurelles de l'économie





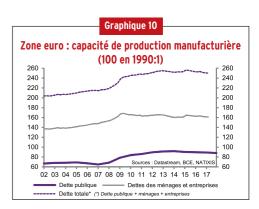


(éducation, progrès technique, fiscalité, spécialisation productive).

Or, il est probable que le taux de chômage structurel de la zone euro est élevé.

Quand on regarde l'historique des taux de chômage dans la zone euro (graphique 9), et quand on prend en compte la probable hausse du chômage structurel due depuis la crise aux pertes de capacité de production et au niveau élevé du chômage de longue durée on voit que le taux de chômage structurel de la zone euro est aujourd'hui probablement voisin de 8,5 %.

Ceci veut dire que, au rythme présent de réduction du taux de chômage dans la zone euro, à la fin de 2008 le taux de chômage sera revenu au niveau du taux de chômage structurel,



et la croissance de la zone euro au niveau faible (1 % par an) de la croissance potentielle.

La troisième fragilité de la zone euro vient du niveau élevé de l'endettement. L'endettement total de la zone euro (public et privé) atteint aujourd'hui 250 % du PIB (graphique 10).

Ceci implique qu'un choc inflationniste exogène (nous avons vu qu'il ne pourrait pas venir des salaires mais par exemple de la hausse du prix du pétrole) qui ferait remonter le taux d'intérêt aurait un effet négatif brutal sur la solvabilité des emprunteurs publics et privés, et entraînerait un fort recul de la demande ; qu'un ralentissement de l'économie rendrait plus facilement excessifs le poids et le service de la dette, et serait donc amplifié.

Gare à l'excès d'optimisme

La reprise de la croissance de la zone euro, depuis la mi-2016, rend beaucoup d'observateurs très optimistes. Certes, on ne voit pas que l'inflation salariale et la hausse induite des taux d'intérêt puissent aujourd'hui arrêter la croissance.

Mais il faut avoir à l'esprit les multiples fragilités de l'économie de la zone euro : dépendance forte de la croissance de la zone euro vis-à-vis de la progression du commerce mondial, donc du cycle mondial; faiblesse de la croissance potentielle et niveau élevé du taux de chômage structurel; taux d'endettement total (public et privé) très élevé.

De nombreuses évolutions (ralentissement économique mondial, retour du chômage de la zone euro au niveau du chômage structurel, ce qui pourrait avoir lieu dès la fin de 2018, hausse du prix du pétrole), pourraient donc conduire à un ralentissement important de la croissance de la zone euro.

> Par Patrick Artus, chef économiste et membre du Comité Exécutif de Natixis

^{*} GA signifie glissement annuel

UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX : PLACE AUX CITOYENS

L'Union des marchés de capitaux (UMC) est un pilier essentiel du plan d'investissement pour l'Europe, dit « plan Juncker », un projet qui vise à mieux relier l'épargne, l'investissement et la croissance en diversifiant les sources de financement au service de l'économie réelle, de manière à réduire la dépendance aux prêts bancaires.

'Union des marchés de capitaux ne peut se résumer à une action unique : il faut tout un ensemble de mesures pour accroître la part de l'épargne européenne canalisée via les marchés de capitaux. En général, ces mesures sont débattues par des décideurs politiques et des responsables du monde économique, sans réelle participation des citoyens. Ce n'est pas très surprenant, car les thèmes abordés sont très techniques, notamment ceux qui concernent les investissements transfrontaliers. comme l'insolvabilité, la fiscalité et le droit des valeurs mobilières, ou ceux qui ont trait aux exigences de capital réglementaire ainsi qu'aux limites quantitatives et qualitatives contraignant les investisseurs institutionnels.

Il faut y remédier si nous souhaitons parvenir à rééquilibrer le système financier européen vers un modèle où les marchés des capitaux jouent un rôle plus important qu'aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, il faut accorder plus d'importance au rôle des citoyens dans le projet d'Union des marchés de capitaux. La dépendance trop élevée de l'Europe envers les financements bancaires est en grande partie due à des obstacles « culturels » qui dissuadent les particuliers d'investir dans les marchés de capitaux. L'absence de « culture actionnariale » et la défiance envers les marchés financiers, le manque d'expertise financière et une aversion au risque expliquent pourquoi les ménages placent en moyenne 40 % de leur patrimoine financier sur des comptes bancaires au sein de la zone euro.

Trois objectifs

Pour mener à bien le projet d'Union des marchés de capitaux, un « changement culturel » est nécessaire afin d'encourager l'épargne via les marchés de capitaux et de rassurer les ménages. Dans cette optique, il pourrait être utile de viser les trois objectifs suivants :

Promouvoir l'éducation financière

Renforcer l'éducation financière aura un impact crucial sur l'implication des ménages dans l'amélioration de leur

situation patrimoniale. Il faut notamment faire passer le message suivant : l'incertitude entourant le rendement réel diminue à mesure que la période d'épargne augmente. C'est particulièrement vrai pour l'accumulation d'actifs de retraite, puisque la période d'investissement est longue par nature.

Améliorer les marchés pour les produits d'investissement de détail

Ces dernières années, des progrès notables ont été accomplis afin d'améliorer les dispositions en matière d'information obligatoire et de conseil en investissement. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'offre transfrontalière de fonds de placement dans l'UE et proposer aux investisseurs davantage de choix avec de meilleurs rendements. Il serait également intéressant de faciliter l'accès en ligne aux produits d'investissement de détail et à d'autres services de conseil en exploitant les évolutions technologiques récentes.

Créer un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle

Dernier point, mais non des moindres : il est crucial que le Parlement européen et les États membres apportent leur soutien à la proposition de création d'un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) mise sur la table par la Commission européenne. De nombreux ménages estiment que les instruments afférents aux marchés de capitaux sont trop risqués. Pour répondre à ce problème, il faudra encourager les particuliers à épargner pour leur retraite dès le plus jeune âge, et insister sur le fait que la performance

risque-rendement des titres et obligations dépend de l'horizon de placement. La création d'un produit

d'épargne-retraite individuelle simple, transparent, fiable, bien réglementé et rentable permettra de renforcer la confiance des mé-

nages dans le potentiel des instruments de marché.

La création d'un tel produit améliorera également le marché unique des retraites en favorisant la concurrence entre tous les acteurs du marché, en dégageant des gains d'efficacité grâce à des économies d'échelle et à la baisse des coûts, et en offrant un éventail de produits plus large aux ménages. Le PEPP sera bénéfique pour les consommateurs de l'UE et les incitera donc à affecter une partie plus importante de leur épargne dans des instruments plus orientés sur les marchés.

L'Union des marchés de capitaux est plus qu'un projet technique réservé aux experts, aux décideurs politiques et aux représentants du monde économique. Le rééquilibrage du système financier européen vers un modèle davantage fondé sur les marchés financiers ne pourra aboutir qu'en plaçant les citoyens de l'UE, qui détiennent les clés de l'épargne, au cœur du projet.

Bernard Delbecque, directeur à l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association)

LES TROIS RÈGLES DE BASE POUR BIEN INVESTIR À LONG TERME

La vocation du Plan d'investissement pour l'Europe, dit « plan Juncker », est de créer un effet d'entraînement incitant des investisseurs à opter, avec la Banque européenne d'investissement (BEI), pour des projets plus risqués. Deux éléments clefs entrent en ligne de compte : le financement (*« financing »*) plutôt aisé à mettre en place et le choix de la source de remboursement des prêts (*« funding »*), qui reflète une vision budgétaire et économique.

'argent est là ! Le financement (« financing »), c'est-à-dire la capacité de lever des fonds (emprunts, investissements financiers) pour faire face au décalage temporel entre besoins d'investissements physiques dans la période de construction et génération de revenus dans le futur, ne pose plus problème aujourd'hui. Contrairement à la période de la crise financière de 2008, des liquidités considérables sont désormais disponibles à travers l'Union européenne.

Pour qu'il y ait financement, il faut que deux conditions soient remplies. En premier lieu, les projets doivent être convenablement préparés. Cela paraît évident, mais bien de « bons » projets selon les maîtres d'ouvrage ne le sont pas aux yeux des entreprises et encore moins à ceux des financiers. C'est pourquoi les grandes banques de développement se sont regroupées pour développer non seulement une documentation riche et pratique (les « Knowledge Centers »), mais ont mis au point un logiciel d'aide à la préparation de projets, destiné à être utilisé par les gouvernements (logiciel SOURCE porté par la Fondation pour les Infrastructures durables(1). Il faut, en deuxième lieu, que les aspects économiques, sociaux, environnementaux et climatiques aient été correctement pris en compte. Les « principes d'Équateur »(2) sont là pour garantir une méthodologie solide, et la « triple bottom line »(3) pour mesurer les résultats du projet. Les prêteurs et investisseurs sont focalisés sur la prévisibilité des flux financiers, qui dépend de la maîtrise de la conduite du projet mesurée selon chacun des trois paramètres ci-dessus.

Soutenabilité budgétaire du pays

Le « *funding* », lui, recouvre la capacité du projet à générer des revenus qui vont permettre

de rembourser les emprunts et rémunérer les investisseurs. Ces revenus proviennent soit du paiement direct des utilisateurs, soit du budget public, c'est-àdire des contribuables.

Normalement, le financement ne peut être mis en place que si le « funding » est raisonnable. Mais on a vu des projets de partenariats public-privé,

rémunérés par des « paiements de disponibilité » (d) disproportionnés par rapport à la capacité contributive de collectivités publiques concernées. Alors cela peut finir mal, c'est-àdire par un excès de dette publique, et le gouvernement du pays perd ses marges de manœuvres politiques.

C'est pour cela qu'il convient maintenant d'ajouter une quatrième « *bottom line* » aux trois déjà citées : la soutenabilité budgétaire à long terme du pays.

Dans une période de pénurie de fonds publics, et de taux d'intérêts particulièrement bas, le financement joue un rôle croissant, à l'image du Plan d'investissement pour l'Europe.

Théoriquement, l'objectif des acteurs politiques consiste à maximiser le bien-être socio-économique sous la contrainte financière des budgets publics. Mais la succession de contraintes électorales et de tests politiques à court terme brouillent la vision structurelle de l'intérêt socio-économique du pays.

La problématique des entreprises et institutions financières est analogue, mais elle s'applique aux grandeurs financières et non socio-économiques. C'est la succession des temps courts qui forme leur temps long. Les contrats longs (concessions, partenariats) ont cependant conduit certaines sociétés à regar-



der plus loin, notamment parce que les besoins de régulariser les flux de recettes et les effets de la réputation sur le comportement des entreprises deviennent de plus en plus importants.

Concernant les temps et les objectifs des citoyens, la contrainte financière du budget des ménages est absolue, ce qui les différencie des États dont la limite maximale d'emprunt est moins rigide.

Que faire alors pour réaliser les projets ? Tout d'abord choisir le bon « funding » (impôts ou service vendu), ce qui reflète la politique à long terme du pays. Ensuite bien préparer les projets pour réduire au maximum les risques d'erreurs et d'autre part choisir des contrats aptes à minimiser les conséquences des erreurs.

Vincent Piron, vice-président du groupe de travail « Infrastructure & Financing » de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC)

¹⁾ https://public.sif-source.org

²⁾ Les « principes d'Équateur », qui sont au nombre de dix, engagent les banques à choisir leurs investissements en fonction de critères sociaux et environnementaux.

³⁾ Ou triple bilan. Notion qui consiste à prendre en compte non seulement le résultat financier, mais également le bilan social et environnemental de l'entreprise.

⁴⁾ Les *« availability payments »* s'utilisent généralement pour les biens qui ne génèrent aucun flux de rentrées évident (écoles, hôpitaux...).

2011-2017 : D'UNE CRISE MIGRATOIRE À L'AUTRE

Les questions migratoires sont au centre des préoccupations européennes, comme l'a encore attesté récemment Jean-Claude Juncker en consacrant une grande partie de son Discours sur l'état de l'Union à cet enjeu. Entre 2011, date des printemps arabes, et 2017, les difficultés durables dans la solidarité entre États membres ont conduit l'UE à rechercher des solutions risquant de conduire à une transgression de certaines valeurs européennes. Un sursaut peut-il être espéré ?

u premier trimestre de 2011, dans le contexte des « printemps arabes » l'Italie avait reçu près de 30 000 personnes. Au cours des six premiers mois de 2017, après la fermeture de la route des Balkans et de la Méditerranée orientale, ce sont près de 100 000 personnes qui sont arrivées en Italie⁽¹⁾. Comment l'Europe a-t-elle répondu à ces crises ? En quoi ses réponses marquent-elles une évolution de la politique migratoire européenne ?

En 2011, les principes et valeurs de la politique migratoire européenne avaient été réaffirmés. L'Italie avait appelé à davantage de solidarité européenne et à une remise en cause du principe de responsabilité de l'État membre de première entrée inscrit dans le règlement Dublin⁽²⁾. La Commission européenne, qui estimait les soutiens financiers et opération-

nels en cours suffisants⁽³⁾, lui avait opposé un refus net. L'Italie avait alors décidé, le 5 avril 2011 d'octroyer aux migrants des titres de séjour humanitaires de six mois leur permettant de circuler dans l'espace Schengen. En réaction, la France avait réintroduit des contrôles à sa frontière avec l'Italie, affectant ainsi le principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen.

Réintroduction des contrôles aux frontières intérieures

Conséquence de cette crise européenne, la révision du règlement Dublin de juin 2013⁽⁴⁾ visait à aider les États de première entrée à assumer leur responsabilité dans le traitement des demandes d'asile via un mécanisme d'alerte rapide et de soutiens européens accrus. Parallèlement, la révision du Code frontières Schen-

gen d'octobre 2013⁽⁵⁾ a introduit un mécanisme permettant de réintroduire des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen si un État membre ne contrôlait pas suffisamment les frontières extérieures de l'UE.

S'agissant des instruments externes de la politique européenne, une proposition britannique lancée depuis 2003 de créer des centres fermés d'examen des demandes d'asile dans des « pays tiers sûrs » avait été écartée par crainte de non-respect des droits des migrants⁽⁶⁾. L'Italie avait en outre été attaquée pour refoulement devant la Cour européenne des droits de l'homme en raison d'un accord de réadmission conclu avec la Libye du colonel Kadhafi⁽⁷⁾. En revanche, à la suite des « printemps arabes », un programme de protection régionale visant à renforcer le système d'asile de l'Égypte, la Tunisie et, autant que possible, la Libye avait été mis en place(8). Des programmes de réinstallation avaient en outre permis de trouver une solution durable en Europe pour quelques milliers de personnes identifiées par le HCR dans des pays tiers⁽⁹⁾.

« Code de conduite » avec les ONG

Mais 2017 s'est ouvert sur bien des incertitudes quant à la permanence des principes et valeurs de la politique migratoire européenne. Au premier semestre 2017, la demande italienne de solidarité européenne s'est accrue, 80 % des personnes débarquant en Italie étant des migrants économiques non éligibles aux mécanismes de relocalisation de septembre 2015⁽¹⁰⁾. Comme en 2011, l'Italie a demandé dans le cadre des débats sur la nouvelle révision du règlement Dublin une remise en cause du principe de responsabilité du pays de première entrée, et elle a menacé d'octroyer aux migrants des titres humanitaires de séjour dans l'espace Schengen.



Cependant, et c'est nouveau, l'Italie a conditionné l'accès à ses ports pour les ONG engagées dans des sauvetages de migrants à la signature d'un « code de conduite ». Parallèlement, elle a contribué à la formation des garde-côtes libyens, évitant ainsi d'être impliquée dans des opérations qui auraient sinon pu être considérées comme du refoulement.

Si des financements accrus ont été octroyés à l'Italie(11) et si le « code de conduite » a été soutenu par les ministres de l'Intérieur européens(12), un bouleversement des règles du règlement Dublin permettant une forte augmentation des relocalisations de l'Italie vers d'autres États membres reste très incertain. La Commission a d'ailleurs seulement proposé de soutenir financièrement de nouvelles relocalisations sur une base volontaire(13). De plus, les efforts récents pour renforcer le contrôle des frontières extérieures (réforme de l'Agence Frontex, introduction de contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'UE, négociation de « frontières intelligentes ») risquent d'avoir un impact réduit pour freiner l'arrivée de migrants en Italie, l'immense majorité de ces derniers devant être secourue en mer. Le renforcement de l'efficacité de la politique européenne de retour mobilise également fortement l'UE (plan d'action renouvelé en matière de retour, développement d'un département de l'Agence Frontex dédié aux retours, mobilisation de la politique de visas au service des réadmissions), mais nécessite la coopération des pays d'origine et de transit des migrants.

En conséquence, comme à l'est de la Méditerranée(14), l'Union européenne mise désormais fortement sur la dimension extérieure de la politique migratoire. En Libye et dans les pays voisins de la Libye, des efforts sont conduits pour stopper les flux migratoires et, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), pour améliorer la situation des migrants. De même, la Commission a proposé de mobiliser 500 M€ pour réinstaller en Europe 50 000 personnes en besoin de protection d'ici octobre 2019. Cette politique a permis une forte diminution des flux et des disparitions en Méditerranée centrale(15).

Cependant, les programmes d'amélioration de la situation des migrants en Libye n'en sont



Des migrants au puits « Espoir », principal point d'arrêt sur la route entre le Niger et la Libye.

encore qu'à un stade précoce, alors que les exactions commises par des milices à leur encontre sont encore abondamment documentées. La fiabilité des interlocuteurs locaux de l'UE apparaît fragile⁽¹⁶⁾ et la conversion des économies de la région vers des activités durables autres que le trafic de migrants prendra du temps et sera coûteuse. Quant aux migrants, la perception qu'ils auront des possibilités d'accès à l'UE via la réinstallation ou d'autres voies légales jouera sur leur souhait de se rapprocher du HCR et de l'OIM ou bien de rechercher des routes migratoires alternatives.

Ainsi, de 2011 à 2017, la différence dans le traitement des crises migratoires en Italie réside dans le recours accru à des instruments extérieurs de la politique migratoire plus risqués pour les migrants et le respect des valeurs européennes. Avec l'amélioration du climat politique européen, peut-on espérer une relance de la politique migratoire et d'asile européenne dont l'Union européenne pourrait être fière ?

Corinne Balleix, chargée de la politique migratoire et d'asile européenne auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur.

- 1) Toute l'Europe, « Migrations : esseulée, l'Italie attend l'aide des pays européens », 18 juillet 2017.
- 2) Règlement européen qui détermine l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève (art. 51) dans l'Union européenne.
- 3) Les programmes de relocalisation entre États membres n'ont concerné que quelques centaines de personnes protégées. De 2009 à 2013, un peu plus de 400 personnes ont été relocalisées, essentiellement à partir de Malte vers d'autres États membres. Cf. European Asylum Support Office, Annual Report 2013, July 2014. 4) Règlement (UE) N° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte).
- 5) Règlement (UE) 1051/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant le règlement (CE) n° 562/2006 afin d'établir des règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures dans des circonstances exceptionnelles.
- 6) Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « Une évaluation des centres de transit et de traitement en tant que réponse aux flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile », texte adopté par l'Assemblée le 1º octobre 2007 (29º séance). 7) Aux termes de l'arrêt « Hirsi-Jamaa et autres » du 23 février 2012, la CEDH, avait condamné l'Italie pour un accord de l'Italie avait ainsi été condamnée pour violations notamment du principe de non-refoulement et des articles 3 et 13 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. *Cf.* CEDH, Grande chambre, 23 février 2012, Hirsi et autres c/Italie, req. n° 27765/09. 8) Commission européenne, troisième rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2011), COM (2012) 250 final, 30 mai 2012.
- 9) En 2011, 4 090 personnes avaient été réinstallées dans l'UE, sur un total de 365 615 personnes protégées dans l'UE.
- 10) Décision (UE) 2015/1523 du Conseil du 14 septembre 2015 et décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015.
- 11) 150 M€ de fonds d'urgence en plus des 626 M€ engagés pour la période 2014-2020.
 12) Informal meeting of Justice and Home Affairs ministers, Press statement following discussions on Central Mediterranean. 6 July 2017. Tallinn. Estonia.
- 13) European Commission, Communication on the Delivery of the European Agenda on Migration, COM(2017)558 final, 27 September 2017.
- 14) Cf. Conseil européen, déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.
- 15) En Italie, les flux de migrants ont finalement diminué de 20 % sur les huit premiers mois de l'année, par rapport à la même période de 2016, et 2 471 disparitions contre 4 581 sur la même période de 2016.
- **16)** Articles du *Monde*, les 24, 25, 26 août 2017 et le 15 septembre. Également, Jérôme Tubiana, "Letter From Agadez", *Foreign affairs*, 31 août 2017. Plus largement: United Nations Support Mission in Libya. Human Rights Watch, World Report, 2017, Libya.

MIGRATIONS : L'EUROPE CHOISIT LA SÉCURITÉ

Pour une réponse européenne à la question des réfugiés : la conférence que Confrontations Europe a organisée en partenariat avec le Ceri Sciences Po et qui s'est tenue le 15 juin dernier à Paris, a permis de revenir sur les mesures mises en œuvre par l'Union européenne pour répondre à l'enjeu migratoire, de les questionner et de tenter de déterminer les priorités des mois et années à venir.



Sur la route entre Agadez et Dirkou au Niger, les militaires nigériens laissent passer les pick-up de migrants.

rise des réfugiés ou crise des migrants? L'intitulé même de la conférence a d'emblée, et légitimement, soulevé des questions tant les termes choisis pour évoquer les enjeux migratoires, créent souvent des polémiques. La réalité des chiffres ne peut être niée, même si, là encore, ils font souvent l'objet d'instrumentalisations. L'Union européenne a bel et bien été le théâtre d'un afflux de réfugiés ces dernières années : en 2015, plus de 1,25 million de personnes ont déposé des demandes d'asile dans les États membres. Ils étaient 1,2 million en 2016, selon les données d'Eurostat⁽¹⁾. Et, comme l'a souligné Catherine Wihtol de Wenden, politiste, spécialiste des migrations, au-delà de ces chiffres qui ne sont pas appelés à fléchir, tant la crise migratoire

est devenue structurelle, l'on fait surtout face aujourd'hui à une « crise de l'intégration, de l'incorporation des migrants ».

Pour répondre à la crise migratoire, l'Europe n'est pas restée inerte. Elle a choisi d'agir par de multiples actions mais en privilégiant un axe : la sécurité – contrôler les frontières extérieures de l'UE et réduire le nombre de demandeurs d'asile arrivant en Europe. Laurent Muschel, directeur Migration de la DG HOME de la Commission européenne a, avec justesse, rappelé les démarches menées par l'Union : la signature d'un accord UE/Turquie, au printemps 2016, ayant permis de faire baisser en 2016 de 79 % par rapport à l'année précédente les arrivées de la Turquie vers la Grèce ; le renforcement des contrôles aux frontières grâce notamment à la mise en place de 1 500 gardes-

frontières européens sous l'égide de l'agence Frontex⁽²⁾; le rétablissement de contrôles au sein de l'espace Schengen pour faire face au risque terroriste; le renforcement des politiques de retour par la négociation d'accords avec les États à la source des flux migratoires... « Il nous reste à faire les mêmes avancées sur le plan de la solidarité », a néanmoins conclu Laurent Muschel. Catherine Wihtol de Wenden a été plus directe en déplorant que « face aux flux migratoires, l'option sécuritaire semble encore rester la norme en Europe ».

46 millions d'euros pour la Libye

De fait, la démarche européenne a soulevé bien des critiques. Certes le nombre de migrants passant par la Grèce s'est tari après la signature de l'accord UE/Turquie du printemps 2016. Mais d'autres routes se sont immédiatement ouvertes : en mer noire mais surtout en Méditerranée centrale, depuis la Libye. Mise sous pression par l'Italie, qui s'est retrouvée assez seule pour gérer l'afflux de migrants, l'Union européenne s'appuie sur un pays instable, sans gouvernement, la Libye, pour faire baisser le nombre d'arrivées de migrants en Europe. Plus de 90 millions d'euros ont été votés, au mois d'avril, pour aider la Libye, à gérer les problèmes migratoires. Fin juillet, 46 millions d'euros ont été débloqués pour la formation de garde-côtes libyens, dont les exactions à l'encontre des migrants et des humanitaires des bateaux de secours sont régulièrement documentées. « Des passeurs, mais aussi des membres du département de lutte contre l'immigration illégale et les garde-côtes sont directement impliqués dans de graves violations des Droits de l'Homme (à l'encontre des migrants) », peut-on lire dans ce rapport des Nations Unies rendu public en juin dernier(3). Le rapport révèle que la

Cour pénale internationale entend lancer une enquête pour poursuivre la Libye pour « crimes à l'encontre des migrants ». L'Italie est même soupçonnée d'avoir contracté des accords avec des milices, proches des réseaux mafieux.⁽⁴⁾.

Pressée par l'Italie, l'Union européenne a aussi signé, début juillet, avec les ONG un « Code de conduite » controversé censé tarir

l'« effet d'appel », créé, selon la Commission européenne, par les ONG qui portent secours aux bateaux de migrants. À la Commission, on se félicite qu'aucun mort n'ait été à

déplorer en Méditerranée au cours du mois d'août et que le flux d'arrivées des migrants ait baissé. Certes, en août, seules 3 000 traversées ont été enregistrées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), alors qu'on en dénombrait à la même période 21 000 en 2016. Mais entre 300 000 et 1 million de migrants seraient présents en Libye. Seuls 7 000 d'entre eux se retrouvent cantonnés dans des centres de détention officiels dans des conditions terribles. C'est donc sans compter les migrants, dont il est impossible d'évaluer le nombre, retenus dans des centres de détention illégaux⁽⁵⁾.

« Je regrette que persiste en Europe une forme d'illusion qui laisserait croire que les migrants arrivant sur le continent pourraient être seulement ceux qu'on est allé chercher. Il faut le plus possible protéger ces personnes avant qu'elles aient à prendre la route », a rappelé, à la conférence, Pascal Brice, directeur général de l'OFPRA (Office français de Protection des réfugiés et des Apatrides). José Carreira, directeur exécutif du bureau européen de soutien à l'asile (EASO) s'est voulu, quant à lui, optimiste en rappelant

la création prochaine d'une véritable Agence européenne pour l'asile. La question de la réforme de l'asile est en effet un enjeu central dans cette crise qui met en péril les valeurs euro-

péennes d'humanisme et de protection. Pascal Brice a d'ailleurs conclu : « Je m'inquiète du fait qu'on tente d'harmoniser le droit d'asile en installant tellement de verrous à l'accès à la demande d'asile qu'on arriverait à une Europe de l'asile sans demandeurs d'asile ».

Clotilde Warin, rédactrice en chef, Confrontations Europe

Il faut le plus possible

protéger ces personnes

avant qu'elles aient

à prendre la route »

Les recommandations portées par Confrontations Europe

- 1. Sortir d'une logique de répartition des flux migratoires fondée sur des quotas imposés. Le plan de relocalisation des demandeurs d'asile, qui s'est échelonné sur deux ans, s'est soldé par un échec puisqu'il n'a permis de répartir que 28 % du quota prévu.
- 2. Mutualiser au niveau européen la prise en charge de la question migratoire. Pourrait être créé un fonds européen d'aide à l'insertion et à la formation des réfugiés accompagnant les efforts des États membres qui les accueillent.
- **3. Réviser les accords de Dublin** afin de mieux répartir les examens des demandes d'asile qui incombent jusqu'à maintenant, au pays de première entrée, c'est-à-dire aux États situés aux frontières extérieures de l'Europe.
- 4. Avancer vers plus de convergence des réglementations nationales des 27 États membres dans le domaine du droit d'asile. L'Agence européenne pour l'Asile, qui doit succéder au Bureau européen pour l'Asile (EASO), devrait assurer un soutien humain et financier aux États membres dans l'examen des demandes d'asile
- **5.** Renforcer l'efficacité des politiques de retour qui, pour le moment, ne fonctionnent pas, sans omettre de prendre en compte les impératifs liés aux droits humains (difficile de cautionner le renvoi dans leur pays d'origine, légitimé parfois des programmes de « volontariat » des candidats à l'asile qui risquent peine de prison, torture, voire mort à leur retour).

TABLE RONDE DU 15 JUIN : MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉFUGIÉS

a Suède a été, dans l'UE, le pays qui a accueilli le plus grand nombre de demandes d'asile par habitant en Europe. « Confronté à un fort afflux de réfugiés, un "Programme d'introduction" de deux ans a été mis en place, dès 2010, pour accompagner les réfugiés ayant obtenu leur statut », a rappelé Gisela Waisman, directrice adjointe au département des Affaires économiques du ministère des Finances suédois. Ce programme, financé par l'État, offre une indemnité de départ de 650 euros par mois, propose des cours de suédois, d'instruction civique et des activités de préparation à l'emploi, notamment des apprentissages ou des emplois subventionnés. Le bilan est encore mitigé puisque 90 jours après la fin du « Programme d'introduction », seuls 30 % des réfugiés travaillent ou suivent des cours. Mais le taux d'emploi des réfugiés en Suède est nettement plus élevé que dans les autres pays européens.

L'Allemagne est le pays qui a accepté le plus grand nombre de réfugiés : 900 000 en 2015. « L'Allemagne n'a pas désespérément besoin de réfugiés

pour répondre à ses besoins de main-d'œuvre. Si le pays en a accepté en 2015 en si grand nombre, c'était pour des motifs humanitaires », a assuré Rose Langer, chef de département au ministère du Travail et des Affaires sociales allemand, tordant ainsi le cou à bien des préjugés sur son pays. Rose Langer a aussi rappelé que « certes, les réfugiés sont en moyenne plus qualifiés que la population de leur pays d'origine, mais (qu')un grand nombre d'entre eux ont quitté leur pays sans avoir terminé leurs études ». En Allemagne, comme dans les autres pays d'accueil, la maîtrise de la langue apparaît comme le critère premier d'intégration dans le pays et sur le marché du travail. Les bienfaits de l'arrivée des réfugiés ne sont pas perceptibles au cours des premières années. « Au bout de 7 ans, un bénéfice net commence à être palpable ».

Sans volonté politique, l'intégration des réfugiés est un leurre. Et demeure forcément une entreprise de longue haleine, d'où l'importance de l'investissement de l'État dans son financement et sa mise en œuvre. C. W.

¹⁾ Office statistique de l'Union européenne.

Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes, basée à Varsovie.
 www.statewatch.org/news/2017/jun/un-libya-final-report-res-1973-11-

migrant-abuses.pdf, p. 21 (rapport du 1st juin 2017).

4) *Cf.* l'article du *Monde* du 15 septembre 2017 qui revient sur les liens entre les Italiens et la milice d'Ahmed Al-Dabbashi.

⁵⁾ Rapport de la mission des Nations Unies en Libye (rapport du 22 août 2017) : www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/726

CONVENTIONS DÉMOCRATIQUES ET TERRITOIRES

Confrontations Europe a organisé, le 19 septembre dernier à l'Université Paris-Dauphine, une conférence sur le thème « Europe et territoires » et consacré la dernière table ronde aux enjeux démocratiques en lien avec les « conventions citoyennes » proposées par le président français, Emmanuel Macron. Confrontations Europe met en évidence les conditions à réunir pour réussir cet exercice. Un Appel en faveur des Conventions démocratiques a été lancé par les Eurocitoyens sur proposition de Confrontations Europe.

as de refondation de l'Europe sans passer par la « case Démocratie ». La crise de la démocratie représentative est en effet profonde, partout en Europe, bien des citoyens expriment une défiance vis-à-vis des institutions. « Cela fait une quinzaine d'années que nous faisons face à un déficit de démocratie en Europe » souligne Grzegorz Makowski, directeur du programme « Intégrité

publique » à la fondation polonaise Stefan Batory, faisant référence aux référendums néerlandais et français sur le projet de constitution européenne. Le sociologue rappelle que la moitié des Européens ne font pas confiance aux institutions européennes et que si 90 % des Polonais s'affirment favorables à l'Union européenne, seuls 40 % souhaitent une plus grande intégration européenne. Il faut, selon lui, progresser vers une Europe des citoyens quand nous n'avons aujourd'hui qu'une Europe des consommateurs.

Refonder une Union proposant une vision partagée d'un avenir commun des Européens répond parfaitement à cet enjeu de citoyenneté. Il s'agit dans les faits de transcender des cultures et des attentes très diverses. Au-delà des thèmes qui font facilement consensus (enjeux économiques et sociaux, lutte contre

le réchauffement climatique, sécurité intérieure et extérieure, migrations...) la perception des problèmes et l'ordre des priorités (sans parler du contenu des solutions) sont très différents d'un pays à l'autre. Grecs ou Autrichiens, Allemands ou Espagnols, Polonais ou Français ne vivent pas de la même manière les enjeux de droits sociaux, d'accueil des migrants, de transformation de la production d'énergie...

Citoyens-consommateurs de la chose publique

« Pour rapprocher citoyens et projet européen le meilleur moyen est de travailler avec les collectivités territoriales et leurs représentants » souligne

Christophe Chaillou, directeur général de l'Association française du conseil de communes et régions d'Europe. « Dans une grande partie de nos territoires ; il y a une profonde méfiance, voire un rejet important de l'Union européenne associée au chômage, aux migrants, aux coupes

budgétaires. » Pour Christophe Chaillou, les élus locaux n'échappent plus à la remise en cause du système de représentation alors que les citoyens ont des comportements de consommateurs de la chose publique. De là découle le paradoxe où des élus, surtout dans des petites communes, ne revendiquent pas l'apport de ressources européennes sur des projets locaux allant à des démunis pour ne pas aggraver les

critiques dont ils sont la cible. Une attitude qui conforte les citoyens dans l'idée que l'Europe ne s'intéresse qu'aux grandes métropoles.

La proposition d'organiser des conventions démocratiques partout en Europe, permettant de mobiliser les citoyens sur son avenir, est saluée par tous les intervenants de la table ronde. « C'est particulièrement important de permettre l'implication des jeunes en Pologne alors que le pays rencontre quelques problèmes avec les règles démocratiques et que les jeunes sont désengagés » souligne Grezgorz Makowski. Mais comment réussir ces conventions démocratiques? Claudia Chwalisz, consultante spécialisée sur les questions de démocratie délibérative et d'innovations démocratiques, a analysé une cinquantaine d'exemples de conventions, toutes à l'initiative de gouvernements en Australie et au Canada, met en

évidence ce qui lui semble être de bonnes pratiques. Au départ une dizaine de milliers de citoyens sont sollicités au hasard. Dans un deuxième temps, parmi ceux qui ont répondu positivement, un groupe de 50 citoyens, formant un groupe représentatif de la population, sont

sélectionnés – certains d'entre eux ne sont pas forcément familiers des débats publics. Le groupe pourra se réunir plusieurs fois sur plusieurs mois afin de s'approprier au mieux le sujet qu'ils doivent traiter. C'est alors que le groupe élabore des recommandations, les soumet au gouvernement, lequel, après les avoir étudiées, vient en discuter avec le groupe. Pour Claudia Chwalisz, « les conventions peuvent être un moyen de rassembler et dépasser les fractures qui traversent la société tout en relégitimant la décision politique ».

Autre outil au service de la démocratie locale, les plateformes numériques. Pour Chloé Pahud, cofondatrice de Civocracy, une start-up mettant en place des plateformes au service de collectivités locales, l'engagement local sur des problèmes locaux, malgré un contexte marqué par l'individualisme, est possible. Or, il est impossible de consulter l'ensemble des citoyens sur tous types de sujets tout au long de l'année. Une plateforme permet dès lors de cibler les parties prenantes et les citoyens concernés par une problématique. Mais l'appréhension des citoyens vis-à-vis de ces nouveaux outils est très variable selon les pays : les Pays-Bas ou la France sont plus réceptives à de tels outils que les Allemands par exemple. Les plateformes permettent des approches « top-down » (c'est le cas lorsque les élus en sont à l'initiative) qui fonctionnent comme des aides à la décision. Elles peuvent aussi s'inscrire dans une démarche « bottomup », s'ouvrir à tout citoyen voulant soumettre un point de vue aux autorités locales. Chloé Pahud encourage dans ce cas l'identification du citoyen qui souhaite s'exprimer. L'un des défis est bien sûr d'aller chercher les citoyens



que le numérique n'atteint pas. La plateforme numérique reste évidemment un moyen et non une fin. Elle peut être une aide précieuse, mais elle ne remplace pas la délibération.

L'importance économique et sociétale du territoire va croître. Il est un lieu d'innovation, de mise en réseau, de médiation, de soutien aux acteurs économiques et sociaux. Un lieu de rencontre de communautés plurielles choisissant ce qui fait sens dans le vivre ensemble et le respect de valeurs partagées, lieu d'organisation de la délibération. C'est aussi un lieu de redynamisation de la démocratie permettant d'ar-

ticuler des formes participatives et la démocratie de représentation. Les territoires sont des lieux pivots entre citoyens et institutions pour les conventions démocratiques.

La diversité de situations et d'opinion des Européens doit absolument être prise en compte comme l'ont rappelé l'ensemble des intervenants. Refonder l'Europe c'est à la fois un processus de long terme et la nécessité de décisions rapides, c'est avancer ensemble en tenant compte des situations particulières. On imagine sans peine que les pays qui doivent affronter très prochainement des échéances électorales ou qui sont confrontés à des problèmes nationaux difficiles ont autre chose à faire que de se lancer dans des conférences citoyennes séance tenante. Là aussi ne projetons pas notre rythme national sur le calendrier des autres Européens. Mais avançons ensemble, en regardant par-delà les frontières.

> Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

Cet article n'offre une synthèse que de la troisième table ronde de la Conférence « Europe et Territoires ». Les Actes complets seront publiés dans leur intégralité et mis en ligne sur notre site : http://confrontations.org.

L'APPEL DES EUROCITOYENS SUR PROPOSITION DE CONFRONTATIONS EUROPE

Pour Confrontations Europe, la participation des citoyens et des acteurs collectifs à leur propre devenir est un facteur essentiel pour la qualité et la pertinence des choix et la mise en œuvre des décisions forgeant l'avenir commun. C'est donc très naturellement que nous soutenons la proposition du président de la République, reprise par le président de la Commission européenne de mettre en place des conventions démocratiques associant les citoyens au processus de refondation de l'Union européenne. Ces conventions ne seront réussies que si un certain nombre de principes sont respectés : entendre tous les points de vue sans a priori ; associer d'autres Européens pour ne pas se cantonner à un prisme national ; inscrire ce processus délibératif dans la durée...

C'est le sens de l'Appel en faveur des conventions démocratiques, lancé le 5 septembre, sur une proposition de Confrontations Europe par les Eurocitoyens, une plateforme regroupant une cinquantaine d'associations – dont Confrontations Europe. L'Appel est en ligne sur notre site. Signez et faites signer cet appel. Lire l'intégralité du texte de l'Appel en page 31.

M. G.

LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DE LA REFONDATION DE L'EUROPE!

Sur proposition de Confrontations Europe, les Eurocitoyens lancent un Appel, qui a déjà recueilli plus de 200 signatures, pour que les Conventions Démocratiques pour l'Europe, que le président de la République, Emmanuel Macron, a appelé de ses vœux, soient un moyen de réconcilier l'Europe avec ses citoyens.

e 3 juillet dernier, le président de la République dans son discours devant le Congrès confirmait le lancement de Conventions démocratiques pour refonder l'Europe d'ici la fin de l'année. Celles-ci ont vocation à répondre au « scepticisme grandissant » vis-à-vis de l'Europe et à donner un nouveau souffle à l'idée européenne. Ce constat sur le besoin d'une refondation et d'une réappropriation, par les citoyens, du projet européen, nous le faisons nôtre depuis plusieurs années.

Ainsi, nous, membres de la société civile, associatifs, entrepreneurs, salariés, dirigeants, syndicalistes, élus, chercheurs, citoyens européens, entendons prendre une part active à ces conventions. L'Union européenne doit décider de ce qu'elle veut être, y compris dans son rapport au monde, définir et mettre en cohérence les politiques pour une croissance inclusive permettant de relever les défis de la planète.

Ensemble, Européens, nous voulons choisir notre destin collectif:

- Que voulons-nous faire ensemble ?
- Qu'acceptons-nous de partager ?
- Comment entendons-nous, nous Français, Allemands, Polonais, Slovaques, Italiens, etc. assumer notre part de responsabilité dans cette construction d'un intérêt commun européen ?

C'est un appel à un formidable renouveau démocratique pour une refondation de l'Eu-

rope. Nous voulons y répondre, déterminés à faire de ce rendez-vous annoncé une réussite.

Pour que ces conventions soient un succès, pour qu'elles permettent de bâtir une vision partagée et positive de notre avenir commun, nous considérons qu'il est important :

• D'engager les conventions de manière non partisane et la plus large possible. Elles doivent être l'occasion d'écouter et d'entendre toutes les opinions y compris ceux qui sont, parfois depuis longtemps,

dans le doute, voire le rejet. Il ne s'agit pas que ces conventions soient prises en otage par les tenants de dogmes, quels qu'ils soient. Les collectivités territoriales sont, selon nous, le niveau pertinent pour permettre une participation la plus large possible.

- De partir de la société et s'appuyer sur ses acteurs et forces vives qui la traversent et la structurent : associations locales, nationales ou agissant sur le terrain de l'Europe, organisations syndicales et professionnelles, entreprises, collectivités, citoyens, politiques.
- **D'intégrer le regard des autres Européens.** Idéalement, cet exercice devrait être réalisé concomitamment dans les autres États membres de l'Union, selon leurs modalités propres, et ne saurait donc être ni « descendant » ni uniforme.
- D'aller au-delà d'un processus consultatif. Seul un processus délibératif, s'inscrivant dans la durée, permet une véritable appropriation des enjeux et, à terme, le reflux des risques populistes. Cette initiative peut, en effet, être un moyen de prendre à bras-le-corps la crise politique et démocratique qui frappe nos pays. C'est aussi la contrepartie nécessaire à l'investissement des citoyens dans ces

conventions. Un engagement des institutions nationales et européennes à prendre en compte le résultat de ces Conventions Démocratiques nous apparaît indispensable.

Pour que ces conventions participent d'un véritable renouveau démocratique et citoyen, nous proposons d'impliquer citoyens, orga-

nisations de la société civile, élus nationaux et européens dans leur pilotage. Nous sommes convaincus que c'est en associant et en responsabilisant les acteurs qu'on les mobilise. Or, c'est à l'aune de la mobilisation citoyenne, de la qualité et de la densité des échanges qu'on pourra mesurer le succès de ces Conventions Démocratiques. Ensemble, en France et en Europe, mobilisons-nous pour faire de ce rendez-vous un moyen d'une refondation démocratique et politique de l'Union européenne!

Vous pouvez signer cet Appel sur le site de Confrontations Europe :

Impliquer citoyens,

organisations de la société

civile, élus nationaux et

européens dans leur pilotage

http://confrontations.org/non-classe/conventions-democratiques-la-societe-civile-au-coeur-de-la-refondation-de-leurope

ÉDOUARD SIMON À LA TÊTE DU BUREAU DE BRUXELLES



ous sommes fiers d'accueillir Édouard Simon pour diriger notre bureau de Bruxelles qui est depuis le 1^{er} novembre composé de quatre personnes : Morgane Goret-Leguen, chargée de mission sur les questions d'Énergie et de Numérique et Marine Pouzoulet, chargée de mission finance et jeunes, ainsi qu'un stagiaire. Édouard Simon anime également les groupes

finance, entreprise durable et mutations industrielles, emploiformation. Détenteur d'un doctorat sur les coopérations industrielles dans le domaine de la défense européenne réalisé chez nos partenaires de l'Essec et d'Airbus, Édouard était déjà membre du conseil d'administration de Confrontations Europe.

Anne Macey, déléguée générale de Confrontations Europe

MERCI KATARINA!



passé plus de cinq années à Confrontations Europe et y a joué un rôle-clef, en menant avec conviction et rigueur l'ensemble des travaux qui lui ont été confiés. Katarina a rejoint International SOS, une entreprise qui gère la sécurité des expatriés du monde entier. Elle y assiste les assurés en Allemagne. En charge des pro-

atarina Cirodde a

jets jeunes à Confrontations Europe, du secrétariat général et des questions de marché du travail et formation, Katarina s'est toujours investie avec passion et empathie pour le bonheur de l'équipe et des partenaires. Nous lui souhaitons de se réaliser pleinement dans sa nouvelle vie professionnelle. A. M.

MARIE-FRANCE, UNE BELLE EXPERTISE

arie-France Baud est entrée à Confrontations Europe en 2004 et a exercé depuis plusieurs fonctions de direction auprès de Claude Fischer et de moimême : secrétaire générale adjointe, directrice de la revue, directrice du bureau de Bruxelles, animatrice du groupe « banques finance », implication dans les groupes « élargissement » et « civilisation ». Nous lui en sommes reconnaissants et sommes devenus des amis. Après le changement de la présidence de l'association, elle a poursuivi ses activités pendant trois ans.



Dans une vie antérieure elle a été journaliste, notamment à *Jeune Afrique*, et cadre dans la banque. Avec nous, elle a énormément travaillé et a su appréhender les sujets difficiles de la construction de l'Europe et le fonctionnement de ses institutions. Femme très cultivée, épouse d'un architecte serbe, Ognjen Babic, elle a enrichi l'association par un autre regard que le nôtre. L'inspiration des cultures d'Europe centrale des Balkans a été appréciable, elle nous a fait découvrir des livres majeurs comme *La chronique de Travnik*, et nous avons partagé avec de nombreux amis de Confrontations « Le tour d'Europe », mémorable que Claude avait organisé. Elle sait ce que veut dire le besoin de construire une identité européenne qui reposera sur la reconnaissance de ces diversités.

La crise financière aura été pour elle comme pour nous d'ailleurs une formidable occasion de nous mettre à jour sur les réalités du capitalisme actuel et de l'union monétaire en particulier. Auprès de moi, mais aussi de Bernard Marx et d'Olivier Lacoste, elle a acquis une capacité professionnelle pour la connaissance et la proposition en ce qui concerne tous les chantiers de régulation et de supervision financières, d'union bancaire et de politique de financement. Marie-France est une amoureuse de la finance pour ainsi dire, ce qui est précieux par les temps qui courent. Nous avons vécu de grands moments ensemble dans un contexte où j'ai pu moi-même conseiller efficacement le commissaire européen chargé de ces sujets, Michel Barnier, en m'appuyant sur l'équipe de Confrontations.

Marie-France a conçu le bureau de Bruxelles comme un *hub* où ont circulé des personnes diverses aux apports très différents qui ont nourri notre réflexion collective et qui ainsi ont eu la possibilité de contribuer avec nous à la mise au point d'une ligne originale et d'intérêt général, en particulier mais pas seulement dans le cadre de nos assises sur l'investissement de long terme. Très connue et appréciée des réseaux communautaires bruxellois, Marie-France, dans la continuité de ses deux prédécesseures, Isabelle Ollivier et Ursula Serafin, a bien contribué à asseoir la crédibilité de notre association.

Très indépendante d'esprit, elle dit son mot de façon très directe offrant ainsi au collectif une contribution critique utile et l'opportunité pour chacun de mieux aiguiser sa propre réflexion. Bonne retraite, chère Marie France, et surtout gardons le contact.

Philippe Herzog, président fondateur de Confrontations Europe

31



Symbioz : Renault lève le voile sur sa vision de la mobilité à l'horizon 2030

Symbioz renvole aux origines du Grec Ancien « symbiosis » qui signifie « vivre ensemble ».

À travers ce concept, Renault donne sa vision de la place de l'automobile dans notre société à l'horizon 2030 et explore la mobilité autonome, électrique et connectée du futur.

Doté d'une motorisation Z.E. 100 % électrique, le concept Symbioz s'inscrit résolument dans la stratégie

